Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 60 (1975)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen

5

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60e année
Lausanne
Mai 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

UNION SUISSE
DES CAISSES RAIFFEISEN

72e Congrès Raiffeisen suisse

Samedi 14
et dimanche 15 juin 1975

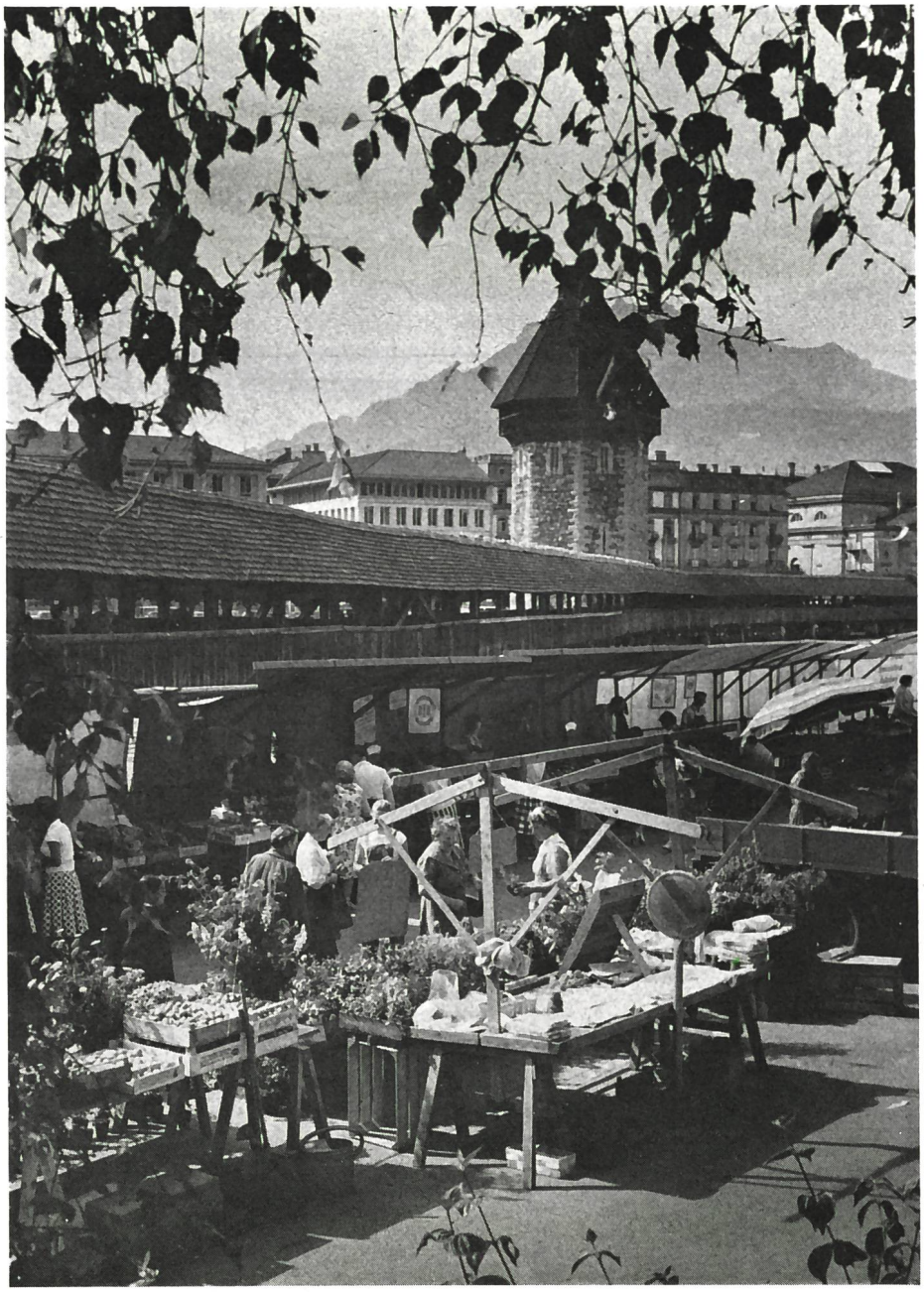

Lucerne, lieu du Congrès 1975
— Le marché avec, à l'arrière-plan, la tour de l'Eau...

CONVOCATION
A LA 33e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DE LA COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT DE L'UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN

le samedi 14 juin 1975, à 11 h. 15
au Palais des Congrès (Kongresshaus, près de la gare)
Salle Nord (Nordsaal) à Lucerne

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président M. Paul Schib
2. Nomination des scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1974 et présentation des comptes annuels par M. Paul Klaus, gérant
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation
6. Divers.

Saint-Gall, le 15 avril 1975. Pour le Conseil d'administration : Le président : Paul Schib

CONVOCATION
A LA 72e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DE L'UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN

Samedi 14 juin 1975, à 15 heures
à la Halle des fêtes (Festhalle) de l'Allmend à Lucerne

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président, M. Paul Schib
2. Désignation des scrutateurs
3. Allocution de bienvenue de M. Charles Kennel, président du Conseil d'Etat
4. Rapport du directeur A. Edelmann, Dr en droit, « 75 ans d'activité raiffeiseniste en Suisse »
5. Présentation des comptes annuels de 1974 de la Banque centrale et rapport du directeur J. Roos
6. Rapport du conseil de surveillance, présenté par M. René Jacquod, président
7. Résolution concernant l'approbation des comptes annuels et la répartition du bénéfice de l'exercice 1974
8. Divers et discussion générale.

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :
« Chaque société a droit à deux délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus, mais au maximum cinq délégués. Chaque délégué n'a droit qu'à une voix. Les délégués doivent justifier leurs pouvoirs au moyen d'une procuration écrite. »

Les bulletins de vote seront délivrés à l'entrée de la salle sur présentation de la carte de participant timbrée.

Saint-Gall, le 8 avril 1975 Le Conseil d'administration

Programme général du Congrès

Samedi 14 juin 1975

11 h. 15	Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au Palais des Congrès, Salle Nord, à Lucerne
12 h. 30	Déjeuner dans les restaurants attribués
15 h. 00	Assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à la Halle des fêtes de l'Allmend, Lucerne
18 h. 30	Dîner dans les restaurants assignés
20 h. 30	Soirée récréative à la Halle des fêtes de l'Allmend, Lucerne

Dimanche 15 juin 1975

	Services religieux
Dès 9 h. 00	Départ pour les excursions prévues, selon programme spécial
12 h. 30	Déjeuner dans les restaurants assignés.

Avant-propos sur le Congrès

Trouver chaque année une ville pouvant accorder l'hospitalité à une manifestation de l'importance de nos Congrès Raiffeisen est un véritable casse-tête, qui n'a rien de chinois. Sobrement helvétique, il n'en pose pas moins de nombreux problèmes à résoudre. Ici, les hôtels et les restaurants peuvent donner satisfaction à plus de 2000 hôtes habitués à être bien reçus, mais les salles assurant le parfait déroulement des assemblées de délégués font défaut. Là, la situation est inverse: à salles spacieuses, dotées de toutes les installations techniques nécessaires (traduction simultanée etc.), possibilités hôtelières fort réduites. C'est pourquoi, depuis une vingtaine d'années nous tournons un peu en rond, nous nous retrouvons à intervalles de plus en plus rapprochés dans quelques localités devenues les lieux habituels de nos Congrès... et encore à la condition de s'y prendre à temps. Pour Lucerne,

la direction de l'Union dut, l'an dernier déjà, encore avant le Congrès de Saint-Gall, réserver la fin de semaine du 14/15 juin 1975, la seule encore disponible.

Nos délégués — et nos délégués romands surtout — n'y verront certainement aucun inconvénient. Car si Lucerne se trouve au centre de l'un des axes nord-sud du pays, les Raiffeisenistes des marches de l'Ouest n'ont pas souvent l'occasion de s'y rendre à titre personnel. Et ce sera cette année la neuvième fois qu'ils pourront faire un petit séjour sur les bords du lac des Quatre-Cantons. En effet, Lucerne a déjà eu l'honneur d'héberger huit fois nos congressistes, soit en 1925, 1937, 1941, 1945, 1948, 1956, 1962 et 1969. « Lucerne — selon une publication du Bureau officiel du tourisme — située sur une route historique, au centre d'une profusion de beautés naturelles, au fond d'une baie tranquille entourée d'une double couronne de sommets imposants... » a toujours laissé un lumineux souvenir. Nous sommes convaincu qu'il en sera de même cette année encore.

Le Congrès de 1975 se déroulera sans faste et sans manifestation solennelle.

Le vendredi 13 juin, en levée de rideau, les conseils supérieurs de l'Union tiendront leur traditionnelle séance, vouée à l'expédition d'affaires administratives. Ce sera aussi l'ultime revue du quartier général, le signal de la mise en marche du dispositif arrêté au cours de longs mois de minutieuse préparation.

L'arrivée du contingent principal des congressistes est prévue pour le samedi 14 juin, journée qui sera réservée exclusivement à l'accomplissement de leur mandat de délégué. A 11 h. 15, la Coopérative de cautionnement tiendra son assemblée générale. L'ordre du jour complet figure dans la convocation publiée dans le présent numéro. Au début de l'après-midi, soit à 15 h., aura lieu l'assemblée des délégués de l'Union suisse à la Halle des fêtes de l'Allmend à Lucerne.

Après l'ouverture par le président Schib, un représentant des autorités apportera les vœux de bienvenue du gouvernement du canton de Lucerne. Puis, les délégués entendront les rapports habituels des directeurs sur l'activité déployée par la Banque centrale et l'Office de révision.

En conclusion de son rapport, le président du conseil de surveillance soumettra au vote les propositions de cet organe relatives à l'adoption des comptes annuels de 1974 et à l'utilisation du bénéfice de la Banque centrale. En augmentation de 130 mio de francs, son bilan s'élève à 1738 millions de francs. Les organes directeurs de l'Union proposent la répartition suivante du bénéfice de fr. 4 357 563.40 :

fr. 2 700 000.—	intérêt statutaire de 5 % aux parts sociales de 54 millions de francs (état au 31. 12.73)
fr. 1 500 000.—	versement au fonds de réserve
fr. 157 563.40	report à compte nouveau.

La ville de Lucerne étant en mesure d'offrir le gîte et le couvert à tous les participants, les déplacements seront, cette année, réduits à leur plus simple expression. Après le dîner dans les restaurants attribués, les délégués se retrouveront à 20 h. 30 dans la halle des fêtes de l'Allmend pour la soirée récréative traditionnelle. On nous assure qu'un programme folklorique de haute classe parviendra aisément à créer cette ambiance « du tonnerre » qui est la caractéristique de ces instants bénéfiques de détente, après le fidèle accomplissement des devoirs de délégués, heures fastes qui permettent aux Raiffeisenistes accourus de tous les coins du pays de fraterniser, de nouer et de renouer de solides et franches amitiés.

La journée du dimanche sera réservée exclusivement aux excursions non moins traditionnelles et le déjeuner mettra le point final à ce 72e Congrès Raiffeisen suisse.

D'ores et déjà, nous disons donc à toutes et à tous : « Bon voyage, et au revoir à Lucerne ».

-pp-

Présentation de Lucerne

La colonisation des rives qu'occupe aujourd'hui Lucerne remonte à la nuit des temps. Le nom lui-même apparaît pour la première fois dans un document de l'année 840 : un monastère, qui s'y trouvait déjà depuis près d'un siècle et jouissait de la faveur des Carolingiens, y est donné à l'abbaye bénédictine de Murbach, en Alsace. On trouve, par la suite, cette abbaye propriétaire de nombreux domaines à Lucerne et aux environs. Le modeste village de pêcheurs, qui occupait cet endroit, devient alors peu à peu un centre économique et spirituel, et se développe finalement jusqu'à être une ville, avec ses murailles et ses marchés. En 1291, le comte de Habsbourg achète la seigneurie. Mais l'esprit indépendant des bourgeois s'accommode mal de cette domination étrangère et, en 1332, Lucerne conclut une alliance perpétuelle avec les Confédérés et se libère du même coup de la suzeraineté des Habsbourg.

La période de 1380 à 1415 est, pour Lucerne, celle d'un très grand essor économique. Pour la seconde fois, la ville élargit l'enceinte de ses remparts et se donne, avec la muraille de la Musegg (1408) un cadre qui lui suffira jusqu'au début de l'ère moderne. Par achats, prises en gage, accueils dans la bourgeoisie et conquêtes, elle s'assure le territoire qui, jusqu'en 1798, figurera comme la propriété « de l'Avoyer et des Conseils de la Ville de Lucerne ».

Depuis le début du XVe siècle, la ville a partagé le destin, la gloire, les victoires et finalement la défaite de l'ancienne Confédération. On trouve des Lucernois sur les champs de bataille d'outre-monts et ils se battent comme des lions à Giornico. On les trouve aux guerres de Bourgogne et notamment à Morat. La guerre de Souabe aussi leur offre l'occasion de se distinguer. A l'intérieur, la commune se transforme irrésistiblement en une République patricienne. Lucerne prend la tête des Etats catholiques de Suisse et de la Contre-réforme. Louis Pfyffer, le « roi des Suisses », incarne, comme gentilhomme avoyer et comme colonel de Sa Majesté très chrétienne, le grand siècle de Lucerne. Il préserve les vues de l'Eglise et les intérêts du roi, et n'en subit aucun dommage. La ville profite aussi, d'ailleurs, de la considération et de la richesse des patriciens. Ni les fastidieuses guerres de religion, ni l'âpre guerre des paysans ne parviennent à briser leur puissance. Il faudra l'arrivée des armées françaises de la Révolution pour ébranler l'ancien régime. Les bou-

leversements qui marquent le début du XIXe siècle font de Lucerne successivement une simple zone de la République helvétique, un Etat indépendant de la Confédération, une République patricienne restaurée et, dès 1848, un canton souverain de l'Etat fédéral suisse, le troisième dans l'ordre officiel, qui partage actuellement avec tous les autres l'existence d'une Confédération toujours plus centralisée.

Jusqu'au milieu du siècle passé, Lucerne était restée une charmante petite ville. L'avènement du tourisme devait alors lui imprimer une transformation complète. En même temps que de nouveaux hôtels, elle se pare de quais superbes et de magasins luxueux. Une grande partie de l'ancienne ville se métamorphose en centre moderne des affaires, ainsi la place du Cygne et le Grendel, les rues de la Chapelle et de Weggis. Dès que le monde voyageur fait la découverte de la Suisse — ce qui correspond au début de l'ère touristique en Europe — Lucerne devient une station renommée de vacances et de repos sur le lac des Quatre-Cantons. Le livre d'or de « la plus belle ville au bord du plus beau lac de Suisse » porte tous les grands noms de cette époque; ce qui n'empêche pas ses innombrables hôtes anonymes, représentant toutes les

Vue aérienne de la ville de Lucerne, située au bout occidental du lac des Quatre-Cantons. Au centre, le croisement des bras du lac. Plus au fond, le Bürgenstock qui se présente dans toute sa longueur et à droite le Stanserhorn et le Lopper. Une partie de la pente sud du Rigi, ainsi que les lieux de vacances Weggis et Vitznau, apparaissent au bord gauche du tableau.

nations, de garder au fond du cœur d'ardentes louanges pour Lucerne. Celle-ci n'est d'ailleurs pas demeurée ingrate; elle a créé tout ce qu'il faut pour le confort et pour le plaisir de ses amis et visiteurs : hôtels, restaurants, divertissements, programmes de saisons pour tous les goûts, avec de la danse, du sport, une plage, des jeux, des feux d'artifice, des expositions, du théâtre et ces prestigieuses Semaines internationales de musique, dont le renom mondial se justifie par le choix incomparable des œuvres et des artistes. Le visage de la pimpante cité se nimbe alors de la féerie des sérénades, données sur la pièce d'eau dans le jardin du Lion. Rien n'est plus enchanteur que ces concerts, qui semblent émaner du clapotis de l'eau et du chant des oiseaux, dans la tiédeur nocturne de l'été.

Lucerne — Ville de congrès

Lucerne, une ville sociable largement ouverte sur le monde

Un centre de congrès né du penchant naturel des Lucernois pour la discussion. Toute l'infrastructure s'est concentrée sur cette chance qu'a Lucerne d'être une ville de tourisme.

Ce n'est un secret pour personne en Suisse : Lucerne a la réputation d'être un terrain fertile pour la discussion de problèmes de politique locale. Les joutes électorales, si elles ne sont plus aussi acharnées qu'autrefois, n'en demeurent pas moins très animées. Cette forme particulière de la vie sociale a marqué une forme particulière de l'architecture au cours des siècles : la construction de salles. Puis, lorsque aux XIXe et XXe siècles les moyens de transport ont permis aux hommes de se déplacer plus facilement, que le tourisme lucernois s'est fortement développé, ce goût de la discussion a tout naturellement évolué lui aussi, pour franchir les limites de la politique locale, pour s'ouvrir aux problèmes mondiaux. Si Lucerne est devenue une *ville de congrès,* c'est qu'elle respire cette paix qui permet à la fois de se détendre et de se concentrer. De nombreux autres facteurs sont intervenus pour favoriser encore ce climat propice.

Tout d'abord, la situation de la ville, à mi-chemin entre le nord et le midi; le trafic ferroviaire passe par le cœur de la cité. Plusieurs trains directs relient chaque jour Hambourg ou Rome à Lucerne. En outre, la ville principale du Lac des Quatre-Cantons n'est qu'à une heure environ de chemin de fer de Bâle, Berne et Zurich (aéroport intercontinental !). La situation est tout aussi avantageuse sur le plan routier. Dans quelques années, la route nationale 2 traversera le territoire suisse, comme une épine dorsale du trafic européen nord-sud et rapprochera encore Lucerne du grand trafic international.

Quant aux déplacements à l'intérieur de la ville, ils sont faciles et rapides. En effet, étant donné le caractère médiéval de la cité, tout est rassemblé : hôtels, rues commerçantes, musées, places pittoresques, théâtres, cinémas. Si bien que le piéton peut visiter sans peine cette ville riche en monuments et en édifices historiques. S'il est pressé ou s'il veut se rendre dans la périphérie, il dispose d'un moyen de transport

Vue de Lucerne à vol d'oiseau : la place de la Gare, le pont du Lac, le pont de la Chapelle, la tour de l'Eau et la rive droite de la Reuss, avec la cité historique.

public silencieux et qui ne produit pas de gaz d'échappement : le trolleybus, véhicule qui contribue à la protection de l'environnement. Il peut aussi prendre l'un des pimpants et majestueux bateaux à vapeur, ou encore un élégant canot à moteur de la Compagnie de Navigation du Lac des Quatre-Cantons (SGV).

Où loger ? Aucun problème !

A quoi bon un décor magnifique, de nombreuses salles de congrès, des moyens de transport efficaces et une vieille ville qui se lit comme un livre d'histoire, si le touriste-congressiste, après une journée de difficiles débats, ne peut prendre un repos bien mérité ? Lucerne lui offre cinq mille lits. Tous dans des hôtels d'une propreté exemplaire, et disposant de restaurants gastronomiques, qu'il s'agisse d'établissements de luxe ou de premier rang, simples ou modestes !

Quant à celui qui n'est pas encore prêt à s'écrouler dans son lit, il trouvera à Lucerne une vie nocturne qui le mènera aux petites heures. Car on n'est pas ici dans une de ces villes de province en veilleuse dès la nuit tombée. Les établissements sont nombreux : le Kursaal, où l'on a le choix entre une atmosphère rustique (au « Chalet ») ou mondaine dans la salle de jeux (boule) et au dancing. Les amateurs du folklore se délassent au « Floragarten » (jardin couvert) ou au « Stadtkeller ». A moins qu'on ne préfère l'Intimo-Dancing du Palace-Hôtel, le dîner dansant de l'Hôtel Château Gütsch, les bars selects du Grand Hôtel National, du Carlton Tivoli ou du Grand Hôtel Europe, sans parler des innombrables restaurants avec ou sans musique. Il existe en outre bien des divertissements folkloriques, que l'on appréciera accoudé au zinc ou dans un night-club.

Les salons du « Night-Boat » de la SGV sont ouverts à ceux que rien de tout cela ne tente. Dès le printemps jusqu'à l'automne, le Night-Boat promène ses hôtes sur les eaux profondes du lac, en leur présentant un programme de danse et de variétés musicales dans une ambiance joyeuse et détendue. Et puis les expériences culinaires se font en toute saison : il faut avoir savouré une fondue, les rösti légendaires, les saucisses à rôtir traditionnelles, sans oublier le kirsch, ni l'incomparable gâteau au kirsch, spécialité de la région !

Où tenir un congrès ? Aucun problème !

Les congressistes ont besoin de salles de certaines dimensions. A Lucerne, ils trouveront en tout temps celle qui leur convient, quel que soit leur nombre. La plupart des grands hôtels disposent de locaux à ces fins. Le Palais des Arts et des Congrès, près de la gare, vient d'être agrandi et modernisé et se prête aux grandes manifestations. On peut y organiser des banquets de mille couverts, y placer des sièges pour mille cinq cents mélomanes. Les salles peuvent être subdivisées, de manière à réaliser le cadre souhaitable pour des groupes de moindre importance.

Le Kursaal de Lucerne n'est pas en reste. Il peut accueillir sept cents congressistes. Le « Musée des Transports » possède lui aussi une salle de concerts pour quatre cents auditeurs. Il est évident que ces institutions disposent de cuisines de l'importance nécessaire, et des meilleurs chefs.

Qu'adviendrait-il en cas de besoins dépassant toutes les possibilités de Lucerne ? Rien de tragique — la périphérie ne manque pas de ressources. Le nouveau centre communal d'Emmen (à un quart d'heure de Lucerne en trolleybus) est doté d'une salle de congrès ultra-moderne, d'une capacité de mille deux cents personnes, et équipée d'installations techniques répondant à tous les besoins actuels, tout comme les salles lucernoises précédemment évoquées. La halle des fêtes de l'Allmend, elle, peut s'ouvrir à six mille visiteurs, pour des congrès bien sûr, mais aussi pour des grands spectacles, revues, etc. — cela en été seulement toutefois.

Où partir en excursion ? Aucun problème !

Les congrès ont de plus en plus tendance à devenir, en dehors de leurs travaux, l'occasion de délassement en commun. C'est pourquoi ils sont souvent complétés par un *programme d'excursions*. C'est là que Lucerne est reine. Elle a tout ce qu'on peut souhaiter, pratiquement à sa porte : le fameux Righi, le non moins fameux Pilate, le Stanserhorn (desservi par un petit train unique en son genre), et le Burgenstock (avec ses hôtels réputés). Et puis, elle offre des promenades en bateau le long de rives aux paysages variés, jalonnées de ravissantes bourgades paisibles. Toute la Suisse centrale est rapidement accessible depuis Lucerne par chemin de fer, autocars ou bateau.

Les *programmes spéciaux pour les accompagnatrices* peuvent prévoir la visite toujours très appréciée d'entreprises d'horlogerie ou de joaillerie. Elle permet aussi d'encourager la production indigène. Les entreprises de textiles organisent des défilés de mode sur demande.

Les excursions à but artistique et historique ont pour destination Saint-Urban, Ruswil, Hergiswald ou Blatten et leurs merveilles de l'époque baroque, les châteaux du Plateau lucernois, la célèbre collégiale de Beromünster, où l'on peut également admirer la première imprimerie de Suisse.

Ainsi donc, un congrès, une conférence, une assemblée à Lucerne peuvent devenir un événement extrêmement enrichissant. Certes, on n'y trouve pas de centre monumental en béton et en acier. En revanche, c'est toute la ville qui constitue un centre inégalable par sa beauté, son confort et l'ensemble de ses prestations.

La demeure d'un réfugié génial

Au cours de son histoire, la Suisse a accueilli d'innombrables réfugiés politiques en quête d'asile. Plusieurs d'entre eux portaient les plus grands noms des arts et des lettres de l'Europe. En mai 1849, *Richard Wagner,* aigri, poursuivi en vertu d'une lettre de cachet, dut chercher un abri en Suisse. Malgré sa gratitude pour l'appui moral et financier qui lui fut spontanément accordé, sa condition de banni et l'impossibilité qui en résultait de porter son œuvre devant le monde lui pesaient si fort qu'il succomba longtemps au découragement. Quelques brefs voyages en France, en Italie et en Autriche confirmèrent que ses créations musicales se heurtaient constamment à une froide opposition.

Au printemps 1866, au cours d'une promenade dans les environs de Lucerne, son regard tomba sur la maison de ses rêves, située au bord du Lac des Quatre-Cantons, derrière un rideau de

peupliers. Un heureux hasard voulut précisément que Tribschen, ancienne maison de campagne d'un patricien lucernois, fut libre. Wagner s'y installa le 7 avril et, quelques semaines plus tard, Cosima von Bülow, sa seconde épouse, l'y suivit avec ses enfants. Et c'est sur cette « île des bienheureux », comme disait Frédéric Nietzsche en parlant de Tribschen, que commencèrent ces dix années qui devaient compter parmi les plus belles, peut-être aussi parmi les plus riches de l'existence du maître.

L'influence bienfaisante d'un cadre naturel harmonieux et paisible se fit bientôt sentir de façon surprenante. Le silence de Tribschen, qui était encore plus parfait à cette époque, n'endormit pas, mais éveilla, au contraire, dans l'esprit sensible de l'artiste les mélodies accumulées par tant d'épreuves. Même les visiteurs, que de silencieuses nacelles amenaient, ne le dérangeaient pas; ils apportaient en cette demeure pleine de rêves la pulsation du large et des terres lointaines. Le roi Louis de Bavière fit une apparition subite et imprévue, pour examiner avec son ami de nouvelles possibilités de retour au foyer. Et chaque émotion, chaque joie et chaque espoir se transformaient en une énergie titanesque. C'est à ce moment-là que Wagner créa et acheva presque entièrement l'instrumentation de la seule de ses œuvres musicales qui ne soit pas tournée vers la mort, mais vers la vie : « Les Maîtres Chanteurs ». Franz Liszt joue devant lui la partition toute fraîche. Wagner travaille à « Siegfried », achève le « Crépuscule des Dieux », et, plus tard, « Tristan ». Outre son activité musicale, il dicte encore son autobiographie à Cosima. Frédéric Nietzsche exerce à l'occasion sa fantaisie sur le précieux piano Erard, qui accompagna Wagner à travers la moitié de l'Europe; comme secrétaire permanent, Hans Richter s'occupe d'organiser des soirées, faisant appel à des musiciens de la Tonhalle de Zurich et, souvent aussi, au chef d'orchestre Gustave Arnold, de Lucerne. Le fils de Wagner, Siegfried, est né le 6 juin 1869, et le maître compose sa « Siegfriedidyll », si profonde et bouleversante, dont il dirigea l'exécution, le matin de Noël, par un orchestre installé secrètement dans le vestibule, pour faire une délicate surprise à Cosima.

On peut admettre que c'est en grande partie l'œuvre accomplie dans le silence de Tribschen qui a finalement conquis les suffrages du monde. Wagner pouvait maintenant se montrer à Munich, Bayreuth lui ouvrait ses portes et Tribschen dut fermer les siennes, derrière lui.

Pour perpétuer le souvenir du maître, la ville de Lucerne a acquis la propriété de Tribschen. Le rez-de-chaussée abrite le « Musée Wagner » qui contient outre l'inestimable trésor représenté par diverses partitions originales, nombre de souvenirs personnels. A tout instant, des souvenirs et des cadeaux adressés par le maître à ses amis font retour à Tribschen d'où ils étaient partis et le nombre des visiteurs accourus du monde entier, ne cesse d'augmenter.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :
Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :
Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :
Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Abonnements

a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires)	fr. 13.—
b) facultatifs	fr. 8.—
c) privés	fr. 12.—

Les ponts de Lucerne

Lucerne compte parmi les villes suisses qui, situées à la sortie d'un lac, ont fait de l'eau dormante et courante l'un de leurs éléments vitaux et qui ont dû s'adapter aussi bien à la présence d'une vaste étendue de lumière que du passage d'un fleuve.

Le lac des Quatre-Cantons prend fin sous un large pont moderne, le *pont du Lac* (1936), qui supporte aujourd'hui le trafic principal entre les deux parties de la ville. Sous ses voûtes basses et tendues, la Reuss reprend son cours interrompu à Flüelen. Certes, elle n'est plus le torrent bouillant et impétueux qui descendait du Saint-Gothard, mais une rivière majestueuse, aux beaux reflets d'émeraude, contrainte de se glisser sous de nombreux ponts.

Bref et modeste passage reliant les deux ailes rapprochées de la vieille ville, entre la rue de la Couronne et celle de la Mercerie, le romantique « Zöpfli » et le magnifique palais Renaissance des Corporations, le *pont de la Reuss* — c'est son nom — est le plus ancien pont de fer de Lucerne. Il a succédé ici à un pont de bois, jeté au XIIe siècle et qui constituait le seul passage carrossable d'une berge à l'autre de la rivière. Au XIXe siècle encore, la gare des chemins de fer, un peu plus en retrait qu'aujourd'hui, déversait sur la rive gauche la foule internationale des visiteurs, il fallait que les voitures fassent le détour par ce pont, pour atteindre la rive droite, où se trouvaient les hôtels.

Toutefois, lorsqu'on évoque les ponts de Lucerne, on ne pense généralement ni au plus important d'entre eux, le pont du Lac, ni aux divers passages et passerelles mis au service du trafic, en ville et en aval de celle-ci, mais bien aux deux ponts couverts : le *pont des Moulins* (1408) et le *pont de la Chapelle* (1333).

Ce sont eux qui restituent au visiteur l'image séculaire et vénérable de l'ancienne Lucerne, du temps où elle ressemblait encore à une forteresse lacustre, où elle jetait gracieusement entre ses rives marécageuses largement ouvertes et à travers ses baies pénétrant profondément dans les terres, le ruban de ses ponts de bois, où elle plantait une tour de garde, la *tour de l'Eau* comme un poteau d'amarrage, où elle ornait de panneaux historiés et armoriés les sombres chevrons de ses toits. Ce qu'on appelle aujourd'hui le quai du Schweizerhof, la place du Cygne, le quartier Wey était jadis de l'eau, un bras du lac, le bout du lac. Le pont de la Chapelle embrassait la tour, contournait l'église de la Chapelle, s'interrompait à la maison zur Gilgen et reprenait derrière la tour Bagharz, pour s'étirer sur une longueur de 1800 pieds jusqu'au grand escalier de la Collégiale. Ce pont long et élégant servait de promenade aux bourgeois. C'est ici que se tenait le marché, que se traitaient les affaires, que se concluaient les contrats. Ici se cherchaient et se retrouvaient ceux qui se

cherchent et se trouvent aujourd'hui sous les marronniers du quai. Et cette vie élégante d'une grande bourgeoisie éprise de traditions a trouvé son expression dans les tableaux du pont de la Chapelle (peints au XVIIe siècle), montrant des épisodes de l'histoire suisse et de la vie du maître de céans. Ces panneaux peints ont été donnés à la ville par divers bourgeois. C'est pourquoi ils n'ont pas le même caractère d'unité que ceux du pont des Moulins (peints de 1626 à 1635), qui ne traitent qu'un seul sujet, la « Danse des Morts », et sont tous de la main de Gaspard Meglinger. Ils conduisent le visiteur d'une rive à l'autre sur un ton de légère badinerie.

Vers la fin du XIXe siècle, plusieurs autres ponts furent encore jetés à travers la Reuss : le *pont de l'Hôtel-de-Ville,* passerelle à piétons conduisant du Théâtre à l'Hôtel-de-Ville, le *pont de la Geissmatt* et le *pont Saint-Charles.* Les voies ferrées aussi, conduisant au Saint-Gothard et à Zurich, passent par-dessus la Reuss. Tous ces ponts contribuent éminemment à alléger le trafic et complètent agréablement les ensembles architecturaux des deux rives, tel le pont Saint-Charles, par exemple, auquel une église moderne ajoute en quelque sorte un intéressant point final. Il leur manque cependant une signification historique. Et ce ne sont pas les brillantes constructions de l'époque moderne, mais bien les capricieux ouvrages du passé qui restent chargés de souligner la beauté de la ville, de cette manière captivante qui faisait dire, en les voyant, à Rainer-Maria Rilke :

« Vraiment, ces ponts sont, en soi,
le plus merveilleux poème ! »

Le vieux Lucerne.
Le célèbre pont de la Chapelle, passerelle de bois couverte datant du XIVe siècle, donne accès à la tour de l'Eau et relie la pittoresque vieille ville au Théâtre municipal et à l'église des Jésuites.

Lucerne, cité des tours

Lucerne compte parmi les villes de Suisse les plus riches en tours historiques. Alors que toutes les anciennes portes ont disparu, les tours médiévales ont subsisté grâce à leur situation. Nos ancêtres ont fait preuve d'un goût très sûr dans la variété des constructions; en effet, ils n'ont pas érigé deux tours semblables et cette diversité ne constitue pas un des moindres charmes du rempart de la Musegg.

Les deux tours de la Collégiale (Hofkirche) sont appelées Tour Nord et Tour Sud. Elles mesusrent 75 m de hauteur. Les flèches, très effilées, sont décorées d'une sphère dans laquelle un homme peut se tenir debout, surmontée d'une croix, d'un coq, du soleil et de la lune.

La tour d'Eau, qui flanque le pont de la Chapelle, est octogonale. C'est en 1397 qu'apparaît pour la première fois le nom de la tour d'Eau. Elle avait une fonction défensive et protégeait la ville en fermant l'accès à la Reuss depuis le lac. Les combles de la tour représensentent presque un tiers de la hauteur totale. On a pieusement conservé le nid en fer qui a accueilli d'innombrables générations de cigognes.

La partie inférieure du beffroi de l'Hôtel de Ville est l'une des constructions les plus anciennes de Lucerne. La tour s'achève par une curieuse lanterne flanquée de quatre tourelles.

Terminées en 1408, les neuf tours de la Musegg, reliées entre elles par un rempart, appartiennent aux anciennes fortifications qui s'étiraient sur une hauteur dominant la ville. Chaque tour porte un nom : Nölliturm (tour Arnold), Männliturm (tour du Bonhomme), Luegisland (signifie : scrute les pays, d'où tour du Guet), Heuturm (tour du Foin), Zytturm (tour de l'Horloge), Schirmerturm (tour Schirmer, nom propre), Pulverturm(tour des Poudres), Allenwindenturm (tour de Tous-Vents), Dächliturm ou Chutzenturm (tour du Capuchon ou des Chouettes). La plus ancienne est la tour du Guet. Elle servait de vigie en cas d'attaque ou d'incendie et demeure encore ouverte du côté de la ville. La tour de l'Horloge possède le plus ancien mouvement à sonnerie. Il date en effet de 1535 et il fallait le remonter tous les jours. Le banneret en armure qui surmonte la tour du Bonhomme est l'œuvre la plus originale des architectes des fortifications.

L'église de la Chapelle se distingue par un amusant petit clocher baroque, aux lignes dynamiques. La tour Bagharz, sa voisine, près de la maison zur Gilgen, se termine par une flèche gothique très fine.

L'église des Jésuites ne possédait pas de tours à l'origine. Elles lui ont été adjointes par la suite et confèrent à l'édifice une ligne très heureuse, surtout depuis qu'il a été restauré. Aussi constitue-t-il un des sujets de prédilection de tous les chasseurs d'images qui déambulent le long du quai de la Reuss. Au milieu du pont des Moulins, une tourelle attire l'attention. C'est celle qui surmonte la petite chapelle consacrée au patron des eaux, saint Népomucène.

La fin du siècle s'est caractérisée par un regain de faveur pour les tours, et d'aucunes sont venues accroître bien mal à propos l'héritage de nos ancêtres. Par chance, elles ne sont pas trop voyantes et c'est aux architectes de notre temps de saisir l'occasion de travaux de restauration ou de reconstruction pour diminuer le nombre de ces tourelles fantaisistes, sinon esthétiques, et d'épurer ainsi l'image qu'offre la ville.

Pour tous vos imprimés

Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

L'Hôtel de ville domine la vieille ville de Lucerne. Dans ses halles de vieux style se trouve le Musée historique.

Lucerne et ses théâtres

La vie culturelle internationale de Lucerne ne se borne pas aux Semaines internationales de musique : son Théâtre municipal et son « Petit théâtre » ont un rayonnement toujours plus étendu hors des frontières du pays.

Au commencement, il y avait le Théâtre municipal de Lucerne. Ouvert il y a plus de cent trente ans comme simple scène d'amateurs, cette « Maison sur la Reuss » est devenue un temple renommé des muses à l'échelon helvétique. C'est notamment dans le genre léger que ce théâtre, entièrement restauré, s'est taillé une brillante renommée, après avoir donné des interprétations déterminantes, telles que l'inoubliable « Kiss me Kate » et la première en Suisse de la comédie musicale « Helden, Helden » (« Héros, héros ») de Udo Jürgens. En outre, pendant les Semaines internationales de musique de Lucerne (SIM), on y interprète des auteurs d'actualité, avec le concours de metteurs en scène de renom international et un ensemble formé d'artistes éminents, choisis dans toute l'Europe.

Mais on ne parle pas qu'allemand dans cette « Maison sur la Reuss » : de nombreux classiques du théâtre et de l'opéra y sont donnés dans leur version originale. Et pour les pièces qui exigent un cadre plus intime, un « studio mobile » a été créé dans une cave de l'Hôtel de ville. Ces mises en scène seront ensuite envoyées en tournée et représentées en divers points de la « province » de Suisse centrale.

A côté de son Théâtre municipal, Lucerne possède encore une autre scène particulièrement actuelle, qui ne manque pas d'affinités avec celles des boulevards parisiens : c'est le « Petit théâtre de la place Fédérale » (das «Kleintheater am Bundesplatz»). Il est actuellement dirigé par le plus populaire des fantaisistes suisses, le légendaire « Emile » Steinberger. Celui-ci est parvenu à faire de ce mini-théâtre une sorte de rendez-vous international du divertissement scénique, où s'arrêtent les plus grands noms de la chanson, de la mimique, du cabaret, de l'illusion et du théâtre ambulant. Le « Petit théâtre » apporte à Lucerne, à ses habitants et à ses touristes des plaisirs artistiques de saveur internationale.

Données utiles sur la ville et le canton de Lucerne

Données géographiques et statistiques

Superficie du canton : 1492,24 km²; de la ville : 15,86 km².

Altitude de la ville de Lucerne : 436 m.

Extension maximale de la ville : nord-sud 4800 m, ouest-est 6000 m.

Divisions du canton : 5 districts (administratifs et électoraux).

Division de la ville : 17 arrondissements (administratifs et électoraux).

Nombre d'habitants du canton : 275 000.

Nombre d'habitants de la ville : 75 000.

Données historiques

Etablissement d'Alamans, arrivés par le nord et l'ouest.

840 Première mention de Lucerne, appelée « Luciaria », dans un document incorporant le prieuré bénédictin, alors déjà séculaire, de Lucerne à l'abbaye de Murbach, en Alsace.

1178 Première paroisse urbaine et octroi des droits de ville et de marché (enceinte fortifiée).

1252 Première constitution urbaine (la « Lettre jurée »).

1291 Le comte Rodolphe de Habsbourg achète la ville.

1332 Alliance perpétuelle avec les cantons primitifs (première ville de la Confédération) et libération du joug des Habsbourg.

1333-1403 Nouvelle enceinte fortifiée (rempart de la Musegg), qui a déterminé la circonférence et l'extension de la ville jusque vers 1850.

1386 Bataille de Sempach : échec des tentatives de reconquête des Habsbourg.

1386-1798 Formation de la République patricienne urbaine, avec territoires vassaux correspondant au canton actuel.

1798 Invasion de la Suisse par les Français (Bonaparte) et chute de l'ancien régime d'Etat.

1803 Acte de Médiation (Napoléon Ier). Lucerne redevient un Etat souverain de la Confédération suisse.

1815 Restauration du régime patricien.

1830-1848 Luttes politiques entre les Ultramontains (catholiques conservateurs) et les Radicaux (catholiques libéraux).

Depuis 1848 Lucerne, capitale du canton du même nom de la Confédération suisse (Etat fédéral).

Développement économique

A l'origine, Lucerne était un village de pêcheurs.

1220 env. Ouverture du passage du Saint-Gothard. Lucerne devient lieu de transbordement des marchandises (terre-eau) et la ville la plus proche du col. Développement du commerce et de l'artisanat : agriculture, chasse, pêche, métiers du bois, taille des pierres, meunerie, construction navale.

1340 Fondation de la première compagnie de navigation, avec entrepôts.

1826-1830 Construction de la première route du Saint-Gothard, à la place du chemin muletier.

1834 Etablissement du premier hôtel moderne sur la rive du lac.

1836 Lancement du premier bateau à vapeur sur le lac des Quatre-Cantons.

1859 Ouverture de la ligne Bâle-Lucerne.

1864 Ouverture de la ligne Zurich-Lucerne.

1875 Ouverture de la ligne Berne-Lucerne.

1889 Ouverture de la ligne Interlaken-Lucerne.

1865 Construction de l'Axenstrasse (route de la rive droite du lac des Quatre-Cantons).

1871-1898 Construction des plus importants chemins de fer de montagne aux environs de la ville (Righi, Pilate, Stanserhorn, Bürgenstock).

1872-1882 Construction de la ligne du Saint-Gothard.

(Suite page 107)

1925-1975
50 ans

Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Programme

de la célébration du cinquantenaire de la fondation de la Fédération, le samedi 31 mai 1975, à la Halle de gymnastique à Glovelier

09.00

50e assemblée ordinaire des délégués

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Désignation des scrutateurs
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 1974 à Tramelan
4. Appel des Caisses
5. Rapport du président
6. Exposé de M. Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
7. Présentation et approbation des comptes de 1974
8. Désignation des Caisses vérificatrices pour 1975
9. Fixation de la cotisation
10. Hommage aux vétérans
11. Discussion générale

Manifestation commémorative

1. Allocution de M. Albert Ackermann, président de la Fédération
2. Rapport historique, par M. Géo Froidevaux, membre d'honneur de la Fédération
3. Allocution de M. A. Edelmann, docteur en droit, directeur de l'Union suisse de Saint-Gall

12.30

Banquet

Le repas sera agrémenté des productions des sociétés artistiques locales, entrecoupées des messages de sympathie apportés par les représentants des autorités et des Fédérations sœurs.

Cinquantenaire de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Avant-propos

L'année 1975 marque d'une pierre blanche l'histoire de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen qui a le privilège de fêter son premier jubilé, soit un demi-siècle d'activité au service des populations rurales du pays. Durant cinquante ans, elle a travaillé sans bruit, avec la modestie qui la caractérise, à la réalisation des objectifs économiques, culturels et sociaux des Caisses fédérées.

Alors pourquoi cette chronique historique ? C'est que l'homme moderne n'échappe pas à l'emprise du temps et des événements immédiats. De ce fait, il oublie trop facilement. C'est pour cette raison que le comité fédératif a tenu à ce que soient situés les dates et les faits principaux de la naissance de la Fédération et de son action au cours des ans avec les réflexions que suscite une pareille commémoration. D'autre part, il était précieux que ces rappels fussent écrits par un témoin de cette époque, ami des pionniers et collaborateur à leur œuvre.

Des apôtres du crédit mutuel se sont dépensés pour assurer la promotion sociale des travailleurs des milieux modestes parmi lesquels ils vivaient. Ils ont œuvré en dépit des obstacles pour accomplir le devoir que leur dictait leur aspiration vers l'amour du prochain. Ils ont déposé la semence qui s'est épanouie et qui a porté des fruits au profit de leurs semblables. La génération montante a tout intérêt à ne pas perdre l'exemple donné par les ouvriers de l'époque héroïque. Elle doit prendre conscience qu'il ne suffit pas de constater l'existence d'une entreprise utile entre toutes, mais qu'il faut y coopérer activement et indéfectiblement.

C'est dans ce sentiment que nous écrivons ces lignes avec la ferme volonté de contribuer à maintenir le raiffeisenisme jurassien dans la voie de la fidélité aux principes posés par ses promoteurs. Voilà notre seule ambition.

Boncourt, Pâques 1975

Géo Froidevaux
retraité

L'idée fructueuse

Le génial promoteur de la coopérative de crédit mutuel qui porte son nom, Frédéric-Guillaume Raiffeisen, est né en 1818 à Hamm, en Prusse rhénane. Ses fonctions d'employé dans l'administration puis de préfet le mettaient en relation constante avec le peuple dont il apprit à connaître, non seulement le tempérament et les qualités, mais aussi les besoins et les soucis. En effet, à cette époque, son pays souffrait de disettes périodiques, comme un peu toutes les contrées européennes. Dans le cadre de ses fonctions, il réussit à en atténuer les conséquences, mais en se rendant compte que la préservation d'une disette ne guérissait pas le peuple de l'extrême pauvreté dont il souffrait.

Le mal envahissant qui rongeait l'avenir de la classe paysanne, c'était le manque d'argent et surtout les difficultés d'en obtenir, c'est-à-dire le manque de crédit. Pour délivrer le paysan des griffes de l'usure, Raiffeisen trouva la solution du problème dans l'association coopérative des travailleurs : pas de bienfaisance, pas d'assistance du dehors, mais l'effort personnel, l'aide à soi-même jointe à l'aide mutuelle. Le but de l'institution fut ce qu'il est encore aujourd'hui : fournir à la population campagnarde l'occasion de déposer son épargne contre intérêt et, partant, d'être en mesure d'accorder aux débiteurs un crédit avantageux. C'était vers les années 1860.

Le mouvement ainsi lancé devait s'étendre dans le monde entier. Les principes fondamentaux qui régissent ces institutions d'utilité publique, inspirés par l'esprit chrétien d'entraide et de solidarité, de dévouement et de désintéressement, en font la solidité et la force. Leur valeur est confirmée par les fructueuses expériences faites partout depuis plus de cent ans.

Introduction des Caisses Raiffeisen en Suisse

Et chez nous, l'idée de la coopération sur le plan de l'épargne et du crédit n'y pénétra qu'avec un certain retard. Les premiers essais restèrent infructueux. En 1886, le gouvernement bernois délégua le *conseiller d'Etat de Steiger* chez Raiffeisen pour étudier son système de crédit. Le *conseiller fédéral Numa Droz* avait de même envisagé, vers 1900, la fondation de Caisses populaires, genre Raiffeisen.

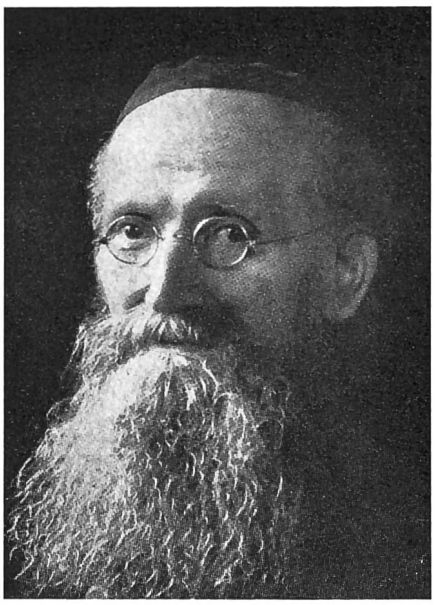

C'est alors que le curé thurgovien, *Jean-Evangéliste Traber,* fonda, dans sa paroisse de Bichelsee, en 1900, la première Caisse viable en Suisse, puis s'appliqua avec succès à propager l'œuvre dans tout le pays où elle prit un développement réjouissant. Le nombre des Caisses allant en augmentant en Suisse

alémanique, on passa, en 1902 déjà, à la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen qui devait assurer la défense générale des intérêts du mouvement tout entier.

La première Caisse Raiffeisen romande fut fondée à Valeyres-sous-Rances dans le canton de Vaud, en 1906, par le pasteur Rochat. L'année suivante, la première Caisse fribourgeoise voyait le jour, alors que le Valais emboîtait le pas sans plus tarder. En 1910, le mouvement s'amorçait dans le Jura. En 1925, les paysans et vignerons genevois se mettaient en route, imités en 1935 par ceux de Neuchâtel.

Les précurseurs dans le Jura

Des sociologues et des économistes, des chefs de partis politiques et des militants de mouvements religieux et sociaux s'étaient déjà penchés sur les problèmes que posait à l'époque la situation économique précaire du monde rural, de la classe paysanne en particulier. C'était au tournant du siècle passé. Pour éclairer d'un jour plus net la naissance du crédit mutuel en terre jurassienne, il convient donc de connaître les idées de ces précurseurs et les efforts qu'ils avaient tentés pour les propager, cela certes sans que quelque chose de concret en soit sorti, sans qu'un mouvement ait été systématiquement organisé en vue d'une réalisation pratique. On en restait au domaine de la théorie.

Pourtant l'heure aurait été à l'action. L'agriculture faisait figure de parent pauvre en raison de la peine qu'elle éprouvait à se procurer le crédit nécessaire à l'amélioration des conditions de travail et à la rationalisation des entreprises. Le paysan autant que l'artisan étaient mal connus, mal compris du monde bancaire de la ville et ne comptaient pas parmi les privilégiés de la finance.

Dès 1903, c'est-à-dire trois ans après la fondation de la première Caisse Raiffeisen en Suisse — celle de Bichelsee, fondée par le curé Traber — le conseiller national Xavier Jobin de Porrentruy ouvrait une campagne pour faire connaître l'idée du crédit mutuel dans les milieux ruraux jurassiens. Cet éminent sociologue s'était mis en rapport avec le pionnier suisse Traber et s'était approché des militants raiffeisenistes alsaciens, disciples de Raiffeisen lui-même. Il publia une brochure sur le problème du crédit rural dans le but de diffuser les coopératives de crédit dans le pays.

On peut donc dire que l'avocat Xavier Jobin fut le précurseur du raiffeisenisme jurassien. Invité à ce titre, en 1935, à l'assemblée annuelle des délégués de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, il constatait avec la joie que l'on devine l'œuvre accomplie par le pionnier Montavon et s'écriait : « Les Caisses Raiffeisen sont un enseignement, un encouragement et un espoir ».

Répondant aux instigations de Xavier Jobin, le mouvement d'action populaire catholique (APC) avait inscrit à son programme le problème de l'urgent besoin de remédier aux maux qui accablaient la classe paysanne. Au congrès des catholiques jurassiens à Saignelégier, en 1907, l'abbé Chappuis, curé de Grandfontaine, chargé d'exposer l'idée du crédit mutuel, disait : « Que doivent faire les paysans du Jura pour redonner à notre agriculture toute sa force et son essor, pour la rendre prospère et rémunératrice ? A cette question, je réponds sans hésiter : ils doivent s'unir dans un grand esprit de solidarité et de charité chrétienne, sur le plan du village, sans demander à leurs membres ni credo religieux, ni serment politique. Là est le salut ». A cette même journée, on avait fait appel au chanoine Henri Cetty de Mulhouse, sociologue, inspirateur et animateur des Caisses Raiffeisen ouvrières en Alsace, pour faire un exposé sur la mise en pratique du crédit mutuel dans son pays et proclamer les résultats obtenus.

Précisons encore que le journal « Le Pays » de Porrentruy, sous la plume de son directeur, le préfet Ernest Daucourt, se prêtait à la diffusion des idées nouvelles, préconisant la fondation de Caisses de crédit mutuel. C'est de cette époque que date la fondation de quatre Caisses rurales, celles de Boncourt (1903), de Courgenay, de Chevenez et de Bure. La Caisse de Bure seule, fondée en 1910 par le curé Guéniat, se rallia à notre organisation nationale, l'Union Raiffeisen suisse de Saint-Gall.

De 1910 à 1923 s'intercala une longue pause pendant laquelle les études faites dormaient dans les cartons. La population rurale en général restait réfractaire et sceptique à l'idée de la coopération dans le secteur du crédit. Les adversaires intéressés semaient partout la méfiance. Il faut du temps pour faire épanouir une idée généreuse. Il fallait attendre le messager assez vaillant et courageux pour la reprendre et passer à l'action.

L'apôtre du raiffeisenisme jurassien

L'idée qui restait en veilleuse depuis plus de douze ans allait-elle tomber dans l'oubli ? Ce fut le grand mérite de l'abbé Antoine Montavon de la reprendre et d'alerter les dirigeants des classes rurales en entreprenant une vaste campagne de propagande. Se lançant seul à l'action, il a su mettre sur pied le mouvement duquel sont sortis des collaborateurs et des militants. En cela, il a fait œuvre de véritable pionnier.

Après avoir longuement étudié les principes qui sont à la base de l'institution Raiffeisen grâce à l'abondante documentation reçue de l'Union suisse de Saint-Gall, après s'être informé sur le développement du mouvement Raiffeisen en Suisse et à l'étranger, et se sentant suffisamment renseigné pour pouvoir renseigner les autres, l'abbé Montavon comprit l'importante souveraineté de la presse qui lui parut l'instrument le plus précieux de propagande. Et le voici devenu le publiciste ardent et convaincu ne craignant ni la lutte, ni les coups.

« C'est le journal « Le Pays » de Porrentruy, dira-t-il lui-même, qui

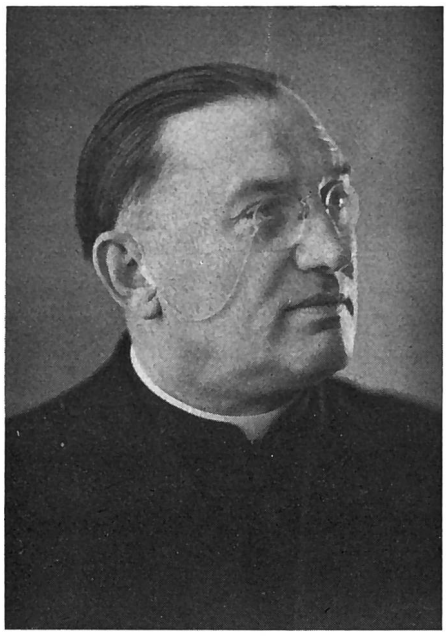

voulut bien, pendant plus d'une année, et à raison d'une correspondance au moins par quinzaine, m'accorder l'hospitalité de ses colonnes pour dire au public jurassien le sens et la portée du mouvement Raiffeisen. Cette publicité fut, à n'en pas douter, la raison principale du commencement de sympathie d'un grand nombre pour la cause qui m'était chère... ».

L'abbé Montavon va mettre tout en œuvre pour lancer, dans le Jura, le mouvement Raiffeisen. La lutte sera dure. L'égoïsme et les intérêts particuliers se dressent contre l'appel à la solidarité. Il y a des risques à courir. Par la plume comme par la parole, le pionnier mène une active campagne. Il adresse des circulaires aux ecclésiastiques, aux autorités communales et paroissiales. Payant de sa personne, il va dans les cures, donne des conférences d'information, encourageant la population des campagnes à s'assurer les bienfaits de l'œuvre d'utilité publique que sont les Caisses de crédit mutuel.

C'était vers les années 1919 et 1920. Le jeune abbé Montavon, curé de la petite paroisse de Soubey, disposait de précieux loisirs pour assouvir son besoin d'étude et d'action. Mais il était encore loin de voir où ses efforts le conduiraient.

Devenu curé de Boécourt, c'est là qu'avec ses paroissiens il réalisa la fondation d'une première Caisse Raiffeisen, en 1923, suivie, la même année, de celle de Bourrignon. Soutenue par les encouragements et l'appui total de l'Union suisse de Saint-Gall, son intervention se montra rapidement efficace. Et malgré une méfiance opiniâtre sournoisement entretenue dans les villages par des gens de l'opposition, du côté de la finance surtout, de nouvelles Caisses Raiffeisen voyaient le jour. Six étaient en activité en 1925 et elles allaient se trouver au nombre de dix à la fin de cette même année pour unir leurs forces en un groupement affilié à l'Union centrale. Pour le pionnier Montavon, la partie était gagnée.

Fondation de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Le moyen le plus direct pour assurer une défense efficace contre l'opposition ne pouvait être que l'union des Caisses existantes en une fédération. Il fallait donner une armature à la résistance. Il s'agissait surtout de faire prendre conscience à tous les coopérateurs raiffeisenistes de la justesse de la cause, de la force du mouvement et de l'appui sur lequel ils pouvaient compter. Il fallait encadrer les chefs clairvoyants et les enflammer d'enthousiasme pour leur idéal. Ces idées hantaient l'esprit du pionnier qui songeait à l'avenir...

Dix Caisses faisaient déjà parler d'elles en fort bons termes lorsque, stimulé par l'ardeur d'un jeune adepte de la cause, son ami et compagnon d'armes, *M. Léon Membrez,* alors instituteur et caissier de la Caisse tout nouvellement fondée de Courtételle, l'abbé Montavon prit l'initiative de les grouper en une « Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen » dont il fut le directeur spirituel puis vice-président durant vingt-cinq ans, au côté de M. Membrez qui fut le dynamique président durant la même période. Le tableau statistique de dernière page donne la liste des dix Caisses fondatrices.

Mieux que tout autre rappel historique, les procès-verbaux de fondation donnent une image précise de la situation du moment et des actes des promoteurs. Ils sont tenus par l'abbé Montavon lui-même, dont nous admirons l'écriture calligraphiée des plus soignées. En voici deux extraits caractéristiques :

Séance préparatoire du 30 août 1925 à Delémont

« La cause du Crédit Mutuel, système Raiffeisen, fortement défendue dès 1903 en Suisse alémanique et romande, fut lente à trouver dans le Jura, non pas la sympathie de la population, mais la recommandation et l'appui de la classe dirigeante... En 1910, l'abbé Guéniat, curé de Bure, fondait la première Caisse Raiffeisen jurassienne. Elle fonctionna seule pendant treize ans pour le bien de la population qu'elle desservait. En 1923, l'abbé Antoine Montavon, curé de Boécourt, après avoir longuement étudié les principes qui sont à la base de l'institution Raiffeisen, après s'être abondamment documenté sur la situation de cette institution à l'étranger et en Suisse, commençait, dans le journal « Le Pays » de Porrentruy, une campagne active dans le but de mettre à la portée du peuple jurassien le mécanisme Raiffeisen, de lui faire toucher du doigt et envier les précieux avantages matériels et moraux que procure une Caisse Raiffeisen bien comprise et sagement administrée. Ses efforts ne tardèrent pas à être couronnés de succès, vu que fin 1924 cinq sociétés nouvelles tenaient compagnie à la section-mère de Bure; c'étaient les Caisses de Boécourt, Bourrignon, Les Bois, Le Noirmont et Montsevelier. Le 30 août 1925, eut lieu à Delémont une grande journée catholique jurassienne organisée par l'Association populaire catholique... Une assemblée des Caisses Raiffeisen avait été prévue pour la matinée. Devant une assistance compacte des délégués des Caisses et d'un grand nombre de curieux ou plutôt de partisans du Crédit Mutuel, M. l'abbé Montavon plaida chaudement et à fond la cause chère à son cœur... Il présenta la Caisse Raiffeisen comme le seul remède capable de sauver la classe agricole et l'agriculture jurassiennes: par l'épargne qu'elle favorise et qu'elle garde au village pour la faire servir à son développement, par la protection de la terre jurassienne qu'elle gardera aux Jurassiens en l'arrachant aux étrangers...

La séance ayant été trop courte pour permettre la liquidation de tous les points prévus à l'ordre du jour, les délégués se déclarèrent pour le projet d'une nouvelle assemblée dans le courant de l'automne. »

Assemblée de fondation le dimanche 22 novembre 1925 à Glovelier

« Elle fut présidée par M. l'abbé Antoine Montavon, curé de Boécourt. Vu le nombre croissant des fondations (Cœuve, Corban, Courtételle et Epauvillers) et d'autres en perspective, M. l'abbé Fleury, curé d'Epauvillers, propose la création d'une Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen pour intensifier la propagande en faveur de l'œuvre, favoriser l'unité d'action en les mettant toutes au bénéfice des expériences faites par chacune d'elles. L'union fait la force. Après discussion, le projet est mis aux voix et la création d'une Fédération est adoptée à l'unanimité. Le nouveau groupement jurassien est immédiatement doté d'un comité chargé d'élaborer des statuts, d'entente avec l'Union suisse des Caisses Raiffeisen de Saint-Gall. »

Composition du comité et durée des fonctions

Directeur :	L'abbé Antoine Montavon, curé de Boécourt, directeur durant quinze ans, soit jusqu'en 1940 (fonction plutôt honorifique), puis vice-président de 1941 à 1950	1925-1950
Président :	Léon Membrez, instituteur à Courtételle	1925-1950
Vice-président :	L'abbé Léon Quenet, curé de Cœuve	1925-1941
Secrétaire :	Emile Gigon, instituteur au Noirmont	1925-1941
Caissier :	Charles Cuttat, aubergiste à Corban	1925-1927
Membres :	L'abbé Pierre Fleury, curé à Epauvillers	1925-1941
	Albert Ackermann, député, cultivateur à Bourrignon	1925-1931
	Jules Crelier, cordonnier à Bure	1925-1937

Tableau des personnes ayant fait partie du comité

Clément Marquis, comptable à Mervelier	1927-1937
Armand Crevoisier, instituteur à Lajoux	1931-1934
Géo Froidevaux, instituteur à Boécourt	1934-1944
Charles Fähndrich, caissier à Courrendlin	1937-1955
Paul Nussbaum, instituteur à Alle	1938-1940
Jules Voisard, horloger à Fontenais	1941-1946
Sylvain Michel, député, buraliste postal à Courtedoux	1941-1963
Joseph Froidevaux, horloger au Noirmont	1941-1961
L'abbé Maxime Cordelier, curé de Courtételle	1944-1966
Louis Daucourt, négociant à Fahy	1947-1968
Albert Ackermann, maire et cultivateur à Montsevelier	dès 1950
Jules Mottet, président de bourgeoisie et comptable à Orvin	dès 1950
Me Laurent Aubry, avocat à Saignelégier	1955-1967
Gilbert Giauque, gérant à Prêles	dès 1962
Armand Guélat, commerçant à Courrendlin	dès 1963
Louis Citherlet, marchand-tailleur à Courfaivre	dès 1967
André Theurillat, instituteur aux Breuleux	dès 1968
François Rossé, instituteur à Boncourt	dès 1968

Activité de fondations

Il faut souligner ici le solide appui que l'abbé Montavon devait trouver en son collaborateur *Léon Membrez* qui se révéla enthousiaste propagandiste. Marchant la main dans la main, tous deux partagèrent leurs joies et leurs peines, s'en allant à la conquête de nouveaux fleurons. Cette amitié si fructueuse ne fit que s'approfondir au cours de la campagne intensive qu'ils menaient et qui leur ménageait bien des écueils, mais s'encourageant et se stimulant aux sources des plus pures satisfactions morales.

La première décennie de l'existence de la Fédération s'avéra fructueuse en fondations puisque vingt-cinq Caisses Raiffeisen virent le jour. On en trouve la nomenclature dans le tableau statistique en fin de cette chronique. Au début, les deux pionniers allaient ensemble ou se partageaient la tâche pour porter la bonne nouvelle raiffeiseniste dans les villages où des premiers contacts personnels avaient déjà été pris. Une première assemblée publique d'information avait lieu suivie ordinairement, dans la quinzaine, d'une assemblée de fondation à laquelle participait également le représentant de l'Union de Saint-Gall, à l'époque le directeur Heuberger lui-même ou son secrétaire central Ernest Bucheler.

Durant la seconde décennie de 1936 à 1945, et après une courte période d'accalmie due au temps d'incertitude d'avant-guerre, une foison de fondations s'amorça en 1941 et 1942, cette dernière année gardant le record absolu des fondations avec sept nouvelles Caisses fédérées. Cette éclosion est significative, en pleine guerre mondiale, des besoins des populations rurales à rechercher les moyens de défense contre les difficultés économiques et financières. C'est donc treize fondations qu'on enregistra jusqu'en 1945, puis dix-sept au cours de la troisième décennie 1946-1955, et six encore au cours de la quatrième, 1956-1965.

A partir de cette époque, l'ère des fondations en série était terminée pour la bonne raison que, dans les trois districts du Jura-Nord en particulier, c'est-à-dire dans les districts de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes, toutes les communes étaient desservies par une de ces institutions de crédit mutuel ou — pour les plus petites — faisaient partie du cercle d'activité de la Caisse Raiffeisen de la commune voisine. Effectivement, trois Caisses seulement furent créées durant la dernière décennie de 1966 à 1975.

Dans le Jura-Sud, le mouvement n'est parti qu'en 1938 par la fondation de la Caisse Raiffeisen d'Orvin, sous l'impulsion du pionnier neuchâtelois, Pierre Urfer, médecin-vétérinaire à Fontainemelon, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de ce canton. A ce jour, le Jura-Sud compte dix-huit coopératives fédérées. Il reste encore quelques communes susceptibles de se doter d'une telle institution d'utilité publique.

A partir de 1943, c'est le réviseur Géo Froidevaux, au titre de délégué de l'Union centrale de Saint-Gall et de la Fédération jurassienne, qui eut l'honneur d'apporter le message Raiffeisen au Jura. A l'actif de sa collaboration, il a participé à la fondation de vingt-six Caisses de chez nous. Depuis qu'il a pris sa retraite, en 1965, c'est le secrétaire de l'Union, Paul Puippe, rédacteur du « Messager Raiffeisen », qui nous a rendu ce précieux service en collaborant à la fondation des trois Caisses dernières-nées, toutes dans le Jura-Sud.

Par districts, les septante-quatre Caisses Raiffeisen jurassiennes se répartissent ainsi :

Porrentruy	25
Delémont	17
Moutier	11
Franches-Montagnes	8
Courtelary	9
La Neuveville	4

A titre d'information, précisons que la partie alémanique du nord du Jura possède deux Caisses Raiffeisen, celle de Liesberg dans le district de Laufon, fondée en 1929, et celle de Roggenbourg dans le district de Delémont, fondée en 1953. Quoique affiliées à l'Union suisse, mais en raison de la langue, ces deux institutions de crédit mutuel n'ont pas de relation avec notre Fédération jurassienne et sont englobées dans la statistique de la Fédération bernoise.

Au fil des ans

Si l'on dit des peuples heureux qu'ils n'ont pas d'histoire, on peut affirmer que celle de notre Fédération jurassienne s'est déroulée sans heurt, au gré du développement harmonieux des Caisses fédérées et, pour en connaître la trame, il suffit de suivre successivement l'enchaînement des faits enregistrés lors des assemblées annuelles des délégués où furent proclamés les progrès réalisés et où fut étalée la vie propre du mouvement sous la houlette attentive et stimulante de l'Union centrale de Saint-Gall.

La Fédération jubilaire a-t-elle bien rempli sa mission ? Pour répondre à la question, il n'est besoin que de consulter les statuts qui fixent le but de l'association, tel que l'ont voulu les fondateurs. L'article 2 stipule que :

« Cette Fédération a pour but de collaborer au progrès économique et moral de la population jurassienne en travaillant conjointement avec l'Union suisse à la diffusion et au développement des Caisses Raiffeisen dans le Jura, notamment :

a) en favorisant la fondation de nouvelles Caisses,

b) en veillant à la défense et à la sauvegarde des intérêts légitimes des Caisses fédérées,

c) en développant entre celles-ci d'amicales relations et en leur fournissant l'occasion d'étudier ensemble les questions qui peuvent les intéresser,

d) en organisant des conférences, des cours d'administration, etc., à l'effet d'assurer la bonne marche des Caisses et le progrès du mouvement,

e) en entretenant, au sein de ses organisations, l'esprit chrétien dont les fondateurs se sont inspirés et la fidélité aux principes fondamentaux sur lesquels elles reposent,

f) en représentant les Caisses fédérées auprès de l'Union suisse, des pouvoirs publics et des associations dont elle fait partie. »

La manifestation commémorative qui se prépare saura mettre en évidence, avec tout l'éclat qui convient, la tâche réalisée et l'aide efficace apportée aux septante-quatre Caisses fédérées dont la somme des services spirituels et moraux rendus ne saurait se chiffrer.

Cinquante fois successivement, les délégués des Caisses fédérées se sont retrouvés en assemblée ordinaire pour prendre connaissance de la marche des affaires, de l'évolution de la situation économique et financière du pays et pour fixer le programme de travail dans la ligne des principes de base. Ces séances d'orientation et d'information ont toujours été assurées de la collaboration du délégué du secrétariat central de Saint-Gall. Pour traiter des problèmes d'actualité touchant à l'économie, à la finance, à la mutualité, à l'agriculture, etc., il a été fait appel à des personnalités compétentes. On a encore à la mémoire les savants exposés de l'abbé A. Montavon sur les problèmes d'ordre moral, social et économique avec ses consignes de haute élévation de pensée.

Au début, ces assemblées annuelles, qui se sont toujours déroulées dans la meilleure ambiance de travail, de coopération et de solidarité, se tenaient en après-midi d'un dimanche. A l'époque, les samedis n'étaient pas encore disponibles pour chacun, mais grâce aux études préalables et aux soins du comité dans la préparation de l'ordre du jour, un travail intensif se réalisait dans le court temps imparti. La séance était tout naturellement suivie d'une collation au cours de laquelle les participants s'adonnaient à un échange de vues des plus profitables. Il s'avéra, par la suite, que le temps était par trop limité. Les distances à parcourir étaient parfois très grandes et on n'était pas encore au temps de la motorisation généralisée. Il fallait tenir compte de l'horaire des chemins de fer et des cars postaux. Heureusement, l'évolution des temps, la semaine anglaise et l'ère du véhicule à moteur permettant les déplacements rapides et aisés d'un bout à l'autre du Jura, ont facilité l'organisation des journées raiffeisenistes jurassiennes d'un dimanche d'abord, puis d'un samedi tout entier qui laissent, chaque année, un souvenir inoubliable aux participants.

Le comité fondateur a eu, comme préoccupation dominante, la conservation de la terre jurassienne en mains jurassiennes. Le procès-verbal d'une des premières séances stipule en effet ceci : « Partout où existe une Caisse Raiffeisen, son comité a le devoir de s'informer des ventes d'immeubles devant avoir lieu sur son territoire ou dans la région voisine et d'en aviser le comité de la Fédération. Celui-ci, par circulaire, prendra toutes mesures nécessaires pour favoriser aux Jurassiens et spécialement aux membres des Caisses Raiffeisen la conservation ou l'acquisition de la terre jurassienne. »

Le problème de la formation des militants responsables des Caisses fédérées a toujours fait l'objet de la préoccupation soucieuse du comité. Des cours d'instruction ou de perfectionnement ont été organisés périodiquement, soit pour les caissiers, soit pour les présidents et membres des conseils de direction et de surveillance. Des moniteurs qualifiés mis bénévolement à disposition par le secrétariat de l'Union ont toujours assuré la bonne part de l'enseignement de manière à faciliter grandement la tâche du comité.

Vers les années 1928-1929, un mouvement parallèle à l'organisation Raiffeisen de Saint-Gall se dessinait en Suisse romande, spécialement dans le Jura, sous l'égide de la Corporation des travailleurs de la terre fondée par l'abbé Savoy de Fribourg. C'étaient les Caisses corporatives d'épargne et de crédit qui virent le jour à Saignelégier, à Buix et à Saint-Brais. Ce mouvement, qui créa un certain malaise à l'époque, n'eut pas longue vie. Ces trois Caisses jurassiennes, bientôt livrées à elles-mêmes, ne tardèrent pas à s'affilier à notre Union suisse et donc automatiquement à notre Fédération jurassienne. Tout rentrait dans l'ordre par l'heureuse unité d'action réalisée.

En corrélation avec ce même mouvement dissident, l'idée fut également lancée à l'époque, par des personnalités étrangères à notre organisation, mais intéressées à la finance, de la création d'une centrale jurassienne des Caisses de crédit mutuel, suggestion qui aurait eu pour résultat de faire remplir, par une banque régionale, le rôle de centrale financière pour les Caisses Raif-

feisen jurassiennes, Caisses corporatives y comprises. Cette proposition débattue en assemblée des délégués du 25 mai 1930 à Boécourt, ne pouvait naturellement pas entrer en considération parce qu'en opposition flagrante avec les dispositions statutaires. Elle fut carrément écartée. Et le voile tomba rapidement sur cette époque légèrement troublée alors que la fidélité des raiffeisenistes jurassiens au mouvement de l'Union suisse avait reçu là une solennelle consécration.

En 1939, on était à la veille de graves événements qui ne devaient pas manquer de causer de pénibles perturbations dans la vie des Caisses fédérées comme aussi dans celle de la Fédération. Les bruits de guerre qui circulaient avec menace d'envahissement du pays par des armées étrangères, contraignirent les organes responsables de l'Union suisse à prendre des mesures de prévoyance pour parer à toute éventualité. Chaque Caisse locale reçut des ordres précis au sujet de la mise en sécurité des archives, des titres et objets de valeur. Des commissaires de chez nous, hommes de confiance choisis parmi les disponibles, donc non mobilisables par l'armée, furent chargés d'exécuter les ordres au premier signal: rassembler à Courrendlin le matériel de valeur des Caisses fédérées pour l'acheminer vers la Centrale de Saint-Gall, plus exactement vers un lieu tenu secret dans le « Réduit » de la Suisse centrale. Les anciens caissiers se souviennent encore de cette lugubre opération qui s'effectua de nuit et qui ne manqua pas de créer de gros ennuis dans le déroulement de l'activité des Caisses. On se rappelle aussi les difficultés consécutives aux mobilisations prolongées des caissiers, les bouclements retardés des comptes annuels, les empêchements survenant inopinément dans la convocation de l'assemblée annuelle des délégués de la Fédération. Ce sont là de vilains souvenirs heureusement entrés dans le domaine de l'histoire. Les hostilités terminées, les Caisses fédérées et leur Fédération reprirent rapidement le cours normal de leur activité.

Soulignons que, depuis 1949, la Fédération est membre de l'ADIJ. Cette collaboration à l'association de faîte du Jura se conçoit naturellement, l'activité des Caisses Raiffeisen concourant, dans leur secteur particulier de l'épargne et du crédit, au développement économique des communes, donc aux intérêts du Jura.

1950, année faste du 25e anniversaire de la fondation de la Fédération : la manifestation commémorative se déroula à Saint-Ursanne, le dimanche 23 avril. Une plaquette éditée à l'époque en donne un film complet. Les deux cents délégués des cinquante-sept Caisses fédérées entouraient les personnalités invitées parmi lesquelles les autorités religieuses et civiles de Saint-Ursanne, le directeur de l'Union suisse de Saint-Gall, M. Jean Heuberger, accompagné du réviseur jurassien Géo Froidevaux, les présidents de la Fédération bernoise et des cinq Fédérations sœurs de la Suisse romande. Par son succès éclatant, ce jubilé d'argent a planté un jalon glorieux dans l'histoire du raiffeisenisme en terre jurassienne.

C'est en cette circonstance qu'après un demi-siècle de dévouement inlassable et fécond, les deux pionniers fondateurs, *l'abbé Antoine Montavon* et le président *Léon Membrez,* éprouvèrent le besoin d'abandonner leurs fonctions pour passer la consigne à des forces plus jeunes. Le président nouvellement élu, *M. Sylvain Michel,* député et maire à Courtedoux, se fit un devoir de rappeler les mérites des deux vétérans démissionnaires, porteurs du message Raiffeisen et qui pouvaient être fiers de la moisson. En un acte de reconnaissance publique, l'assemblée les applaudit frénétiquement, les proclamant membres d'honneur de la Fédération.

En 1951, la Fédération procéda à la revision de ses statuts. L'édition première, simplement dactylographiée, était épuisée et il fallait songer à une nouvelle impression. Ce fut l'occasion d'une mise à jour avec quelques modifications d'ordre mineur dictées par l'évolution des temps et par les besoins nouveaux, cela dans le respect de l'esprit des fondateurs et, bien sûr, avec l'approbation des organes directeurs de l'Union centrale.

En 1969, la Fédération a pris soin de publier une biographie de l'abbé A. Montavon, décédé à Boncourt le 8 octobre 1965 à l'âge de quatre-vingt-un ans. Le texte est dû à la plume de Géo Froidevaux, retraité, qui s'appliqua à rassembler tous ses souvenirs et sa documentation pour ne pas laisser tomber dans l'oubli l'œuvre du pionnier et de ses collaborateurs de la première heure.

La voix des chiffres

Si les chiffres ont un langage, il convient de proclamer avant tout que tant brillants soient-ils, ils ne sauraient donner une image parfaite de l'activité des institutions de crédit mutuel du système Raiffeisen. Effectivement, ils n'enregistrent pas la somme des bienfaits spirituels et moraux dont ont bénéficié les coopérateurs : soucis d'argent écartés, misères cachées mais soulagées, chemin ouvert à l'accession à la propriété du logement familial, sécurité pour les économies, tous services cachés, souvent méconnus, dont peuvent s'honorer les Caisses Raiffeisen.

Pour ses débuts, la Fédération jurassienne ne pouvait étaler que des chiffres bien modestes. Il faut tenir compte de la situation économique du moment, de la valeur de l'argent il y a un demi-siècle et du petit nombre des Caisses fédérées. Pourtant, les services rendus furent immédiatement appréciés, si l'on tient compte que c'est dans le petit crédit, le plus souvent contre cautionnement, le crédit d'exploitation si nécessaire aux gens de la terre et aux artisans, qu'elles déployaient leur activité. Ce n'est que par la suite, au gré des possibilités financières, qu'elles furent amenées à ouvrir le secteur des avances hypothécaires, des crédits de construction, des avances aux collectivités de droit public.

Le premier million de la somme de l'ensemble des bilans ne fut atteint qu'en 1928, après six ans d'activité des vingt premières Caisses fédérées. On peut se rendre compte de l'évolution de la situation économique si l'on sait qu'actuellement l'augmentation des bilans se chiffre à quelque 15, 20 ou même 25 millions annuellement. Deux ans plus tard, en 1930, le second million était largement dépassé et, à la fin de la première décennie d'activité de la Fédération, en 1935, on en était à plus de 4 millions de francs. A partir de 1941, on note une augmentation annuelle dépassant le million, même de plus de 2 millions depuis 1943. La progression va s'amplifier puisque la somme globale des bilans dépassera les 47 millions en 1955, à la fin de la troisième décennie. On ira à pas de géant par la suite, le mouvement ayant le vent en poupe. A la fin de la quatrième décennie, en 1965, la somme des bilans arrivera à 114 millions de francs, pour

atteindre le montant de 260 millions à l'occasion de ce cinquantenaire.

Actuellement, cinq Caisses fédérées ont vu leur chiffre de bilan dépasser les 10 millions et, chez dix autres, ce chiffre varie entre 5 et 10 millions. Le chiffre moyen du bilan des septante-quatre Caisses fédérées atteint plus de 3 millions. Par l'importance du chiffre du bilan, ce sont les Caisses de Courtételle et d'Alle qui, à tour de rôle et pendant une bonne trentaine d'années, ont porté le titre de « vedette » des Caisses fédérées. Cet honneur est revenu, durant la dernière décennie, à la Caisse des Breuleux qui l'a cédé, à fin 1974, à la Caisse de Courrendlin, celle-ci affichant une somme de bilan de 11,7 millions de francs, suivie de près par celle de Boncourt avec 11,3 millions.

Mais les chiffres ne veulent pas tout dire. Ils ne traduisent en tout cas pas la somme des dévouements et les sacrifices consentis par les dirigeants responsables sur l'autel de l'entraide et de la coopération. En réalité, il n'y a pas de grandes ni de petites Caisses; il n'y a que des coopératives d'épargne et de crédit qui déploient tous leurs efforts pour servir selon les possibilités les populations laborieuses dans des communautés villageoises bien différentes les unes des autres, tant par l'importance du nombre des habitants que par la situation économique et financière, industrielle ou agricole. Les neuf mille sociétaires-coopérateurs et les 35 500 déposants d'épargne témoignent de leur attachement à une œuvre qui leur assure d'excellentes prestations matérielles et morales dans le meilleur esprit de solidarité. Leur confiance s'appuie également sur les 9 millions de réserves, fortune commune amassée franc par franc en cinquante ans de travail économe.

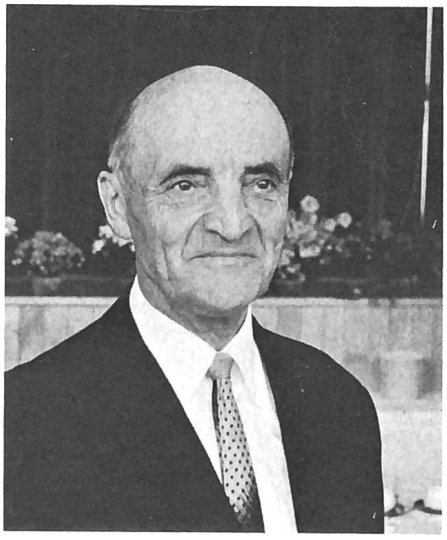

1967-1968 Géo Froidevaux, président intérimaire, retraité à Boncourt

Les présidents de la Fédération

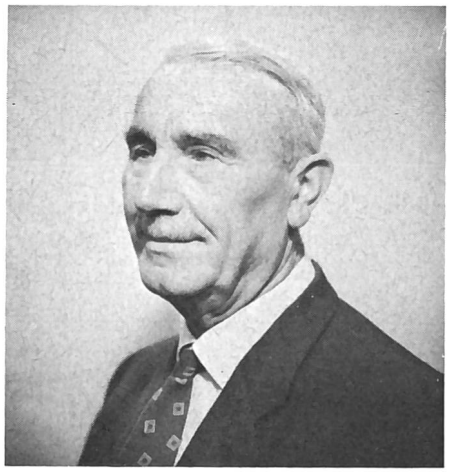

1925-1950 Léon Membrez, directeur à Loveresse

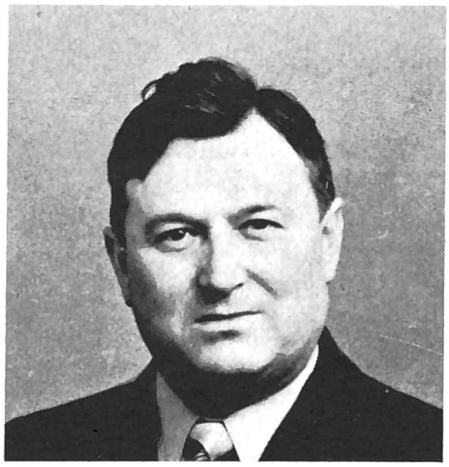

1963-1967 Me Laurent Aubry, avocat à Saignelégier

Dès 1968 Albert Ackermann, maire à Montsevelier

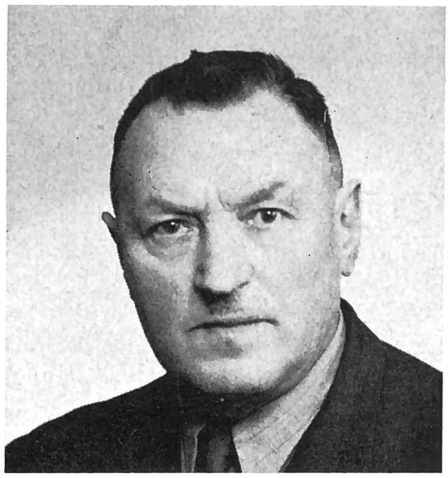

1950-1963 Sylvain Michel, député et maire à Courtedoux

Collaboration de la Fédération jurassienne aux organes supérieurs de l'Union centrale de Saint-Gall

Depuis 1928, donc trois ans après sa fondation, notre Fédération a toujours eu l'honneur de compter un de ses militants au sein du Conseil de surveillance de l'Union suisse. Le mérite de cette faveur revient en tout premier lieu au pionnier, l'abbé Montavon, que les dirigeants de l'Union entendaient récompenser de ses éminents services comme promoteur du mouvement Raiffeisen en terre jurassienne. Voici la liste des raiffeisenistes jurassiens qui se sont succédé au sein de ce conseil de l'Union :

L'abbé Antoine Montavon, curé à Boécourt de 1928 à 1952.

Sylvain Michel, député et maire à Courtedoux de 1952 à 1963. Il en fut le président de 1959 à 1963.

Me Laurent Aubry, avocat à Saignelégier de 1963 à 1967.

Albert Ackermann, maire à Montsevelier dès 1968.

A l'occasion de son jubilé, notre Fédération ressent le devoir de *rendre un hommage particulier à l'Union Raiffeisen suisse de Saint-Gall,* roc solide auquel sont agrippées les septante-quatre Caisses Raiffeisen jurassiennes. En effectuant la direction supérieure du mouvement, en réalisant l'organisation technique des Caisses affiliées, en assurant la défense générale des intérêts de l'entreprise tout entière, l'Union suisse garantit la sécurité des sociétaires et déposants, donc de leurs coopératives d'épargne et de crédit. Aussi, nos Caisses fédérées n'ont-elles jamais marchandé leur sincère et loyale collaboration à l'organisation de faîte, sachant toutes ce dont elles lui sont redevables. Les Caisses Raiffeisen jurassiennes se déclarent même fières de rendre publiquement ce témoignage de reconnaissance et de fidélité.

Les membres d'honneur — Hommage aux vétérans

Parmi ses fidèles serviteurs, la Fédération jurassienne a tenu à marquer d'une distinction spéciale ceux qui ont consacré d'une manière particulière toutes leurs forces et leur cœur au rayonnement de l'œuvre Raiffeisen dans notre cher Jura. Voici le palmarès de ceux dont les mérites leur ont valu d'être proclamés *membres d'honneur de la Fédération :*

M. l'abbé Antoine Montavon, directeur puis vice-président,

M. Léon Membrez, président,
tous les deux à l'occasion de l'assemblée commémorative de 1950 à Saint-Ursanne,

M. Sylvain Michel, président, à l'assemblée des délégués de 1963 à Nods,

Me Laurent Aubry, président, à l'assemblée des délégués de 1968 à Orvin, témoignage à titre posthume à ces deux présidents en fonction au moment de leur décès,

M. Géo Froidevaux, retraité, à l'assemblée des délégués de 1966 aux Bois, cela au titre de membre du comité de la Fédération durant dix ans, puis de réviseur fondé de pouvoir et délégué de l'Union suisse auprès de la Fédération jurassienne durant vingt-deux ans, ainsi que de rédacteur du « Messager Raiffeisen ».

Puisque la manifestation jubilaire doit être celle du souvenir et de la reconnaissance, il sied d'avoir une pensée pieuse tout d'abord pour les bons serviteurs qui nous ont précédés et pour lesquels nous redisons avec le poète :

« Ceux qui pieusement sont morts pour [la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule [vienne et prie. »

L'émotion nous étreint en évoquant le souvenir encore bien vivant de leur riche activité. Dépositaires de la somme de leur labeur désintéressé, nous avons la responsabilité de poursuivre leur œuvre pour la remettre enrichie encore à la génération qui monte.

A chaque assemblée annuelle des délégués, la Fédération se fait le devoir d'honorer les vétérans, dirigeants des Caisses locales ayant accompli vingt-cinq ans d'activité au sein des conseils, ce qui veut dire un quart de siècle au service de la communauté, cela à titre pleinement honorifique. Ayant bien mérité de la cause du raiffeisenisme, ces chevronnés reçoivent tous un modeste souvenir sous la forme d'un portefeuille dédicacé. Et c'est chaque fois une cérémonie émouvante, acclamés qu'ils sont par toute l'assemblée. La liste en serait trop longue à publier ici, si l'on sait que, chaque année, quinze, vingt ou même trente vétérans doivent répondre à l'appel.

Il faut encore associer à cet hommage les quelque sept cents militants qui œuvrent actuellement au sein des conseils de direction et de surveillance avec les gérantes et gérants des Caisses fédérées. Généreux collaborateurs, ils mettent à profit leur compétence et leur dévouement au service du bien commun. Que la Providence bénisse tant de louables efforts !

Les dix commandements raiffeisenistes

De Raiffeisen et de Traber, philanthropes, qui le niera ?
Voici, pour tous leurs vrais disciples, en dix mots, les commandements.

1. « Banque » on me dit, c'est trop d'honneur. « Coopérative » me suffira.
   Aux banques les grosses affaires, je suis pour les petites gens.
2. La Caisse est « Mutualité », cela jamais tu n'oublieras.
   Cela signifie qu'on y œuvre, avant tout, solidairement.
3. Veux-tu des fonds, pas trop coûteux ? comme membre tu t'inscriras.
   Veux-tu ton argent déposer ? Fais-le sans hésiter, simplement.
4. Pour une commune ou paroisse la Caisse locale tu auras.
   L'argent du village au village et sans aucun dérangement.
5. Politique ou religion jamais tu ne discuteras.
   Honnêteté, travail et mœurs, cela comptera seulement.
6. Au Comité ou au Conseil un poste tu accepteras,
   Mais si grand que soit le travail, tout à fait gratuitement.
7. Si dans le Comité tu es, chaque mois tu t'y trouveras,
   Si tu fais partie du Conseil, tous les trois mois bien fixement.
8. Si tu es membre dirigeant, le plus grand secret garderas,
   Et des dépôts et des emprunts, de tout consciencieusement.
9. Ami, ta Caisse et son progrès toujours bien à cœur tu auras.
   Tu l'aimeras, la défendras, la serviras fidèlement.
10. Mais en tout cela, crois-le bien, jamais tu ne réussiras,
    Sans l'« Union », qui toujours restera, de ce grand œuvre, la Maman.

Raiffeisenistes, nous sommes forts et l'avenir nous chantera.
Dieu nous bénit... En avant !... Mais unis, disciplinés constamment.

Abbé Antoine MONTAVON

Composition du comité de la Fédération jurassienne

Président : Albert Ackermann, ancien maire à Montsevelier

Vice-président : Jules Mottet, président de bourgeoisie à Orvin

Secrétaire : André Theurillat, instituteur aux Breuleux

Caissier : Gilbert Giauque, gérant à Prêles

Membres : Armand Guélat, commerçant à Courrendlin

Louis Citherlet, marchand-tailleur à Courfaivre

François Rossé, instituteur et maire à Boncourt.

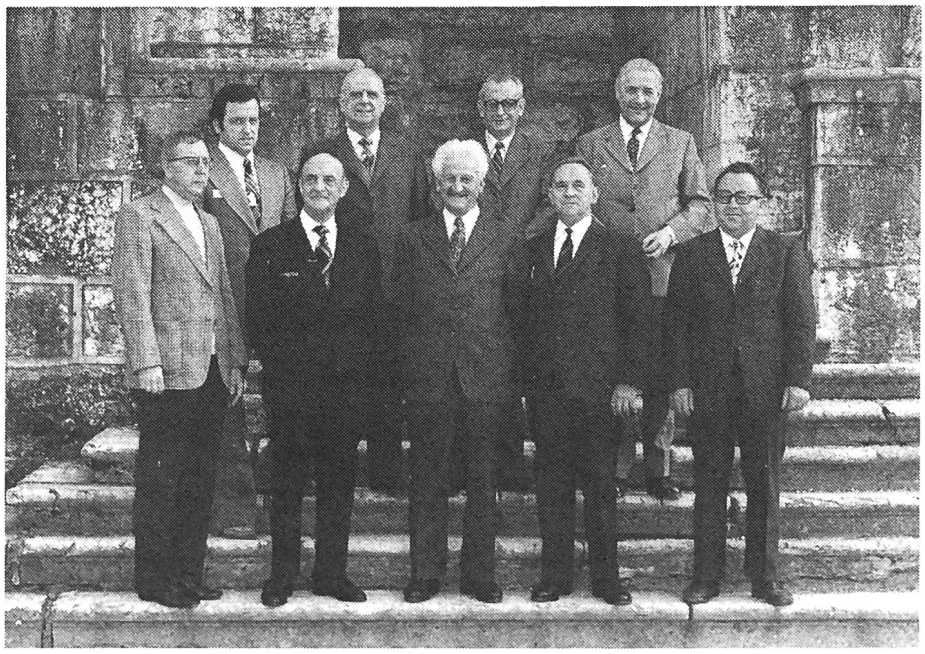

De droite à gauche, au premier rang : *MM. Gilbert Giauque, Jules Mottet, Albert Ackermann, président, Géo Froidevaux et André Theurillat.*
Au second rang : *MM. Armand Guélat, P. Puippe, Louis Citherlet et François Rossé.*

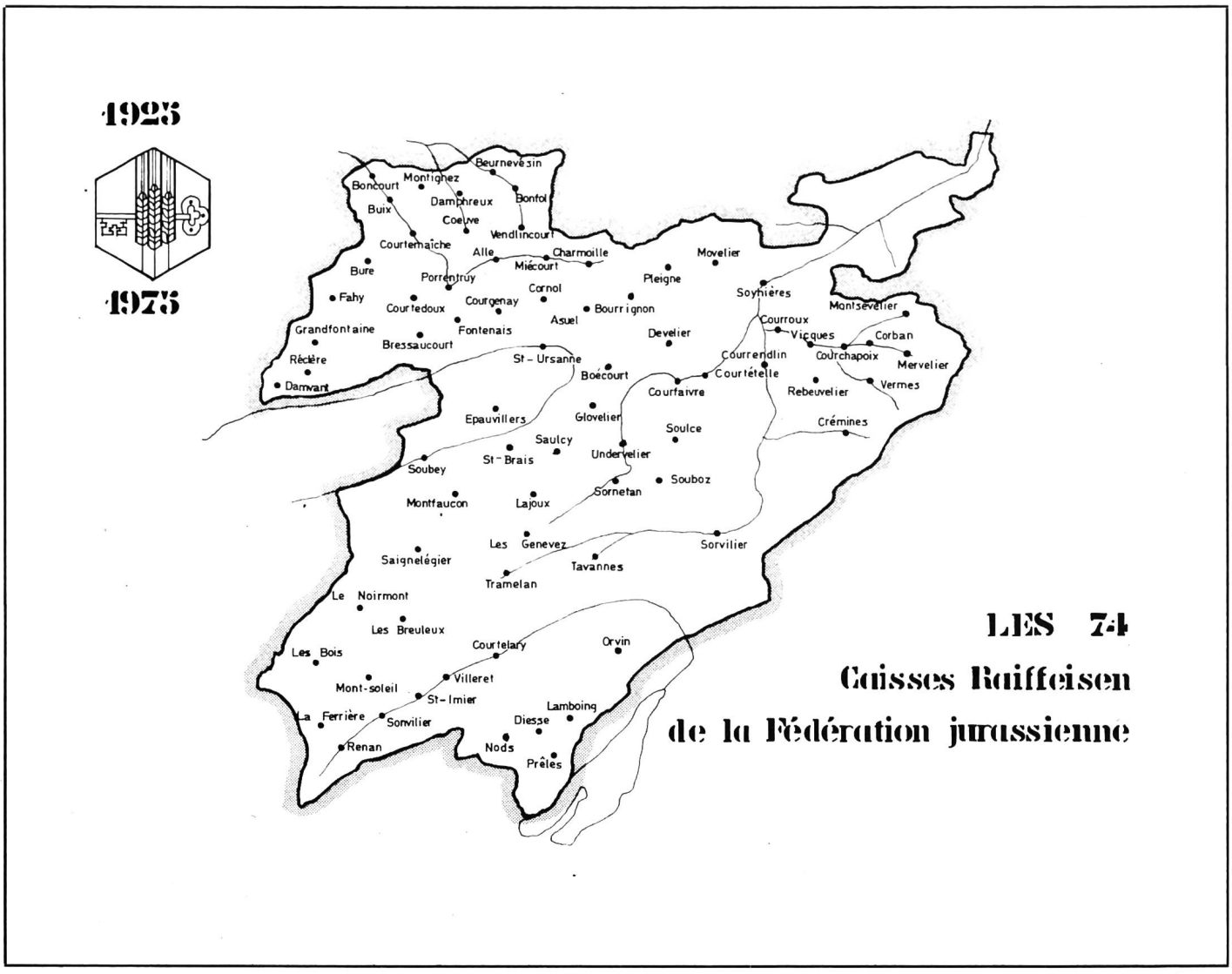

Vers l'avenir

L'avenir n'appartient pas à l'homme et nous sommes bien conscients, avec le Psalmiste, que,

« Si Dieu ne bâtit la maison
c'est en vain que travaillent ceux qui la [bâtissent. »

Que Dieu bénisse nos efforts pour continuer avec courage et confiance l'œuvre entreprise, car la Fédération jurassienne a besoin, demain comme hier, du concours de toutes les forces vives du pays.

Nous avons essayé de porter un jugement objectif sur le chemin parcouru pour remettre à nos après-venants un document faisant foi de la fidélité des raiffeisenistes jurassiens à l'idéal des fondateurs. Nous pouvons ici apporter le témoignage que jamais, au cours de ce demi-siècle d'existence, il n'a été fait mention parmi nos coopérateurs d'un quelconque projet teinté de déviationnisme. Si, dans la pratique, nos Caisses fédérées ont su s'adapter à toutes les situations nouvelles créées par l'évolution de l'économie et de la conjoncture pour servir toujours mieux les besoins nouveaux des sociétaires et déposants et améliorer leurs prestations, si donc elles ont toujours su donner la réponse adéquate aux aspirations nouvelles de leur clientèle, elles l'ont constamment fait dans le plus strict respect des principes fondamentaux. Cette fidélité exemplaire a trouvé sa récompense dans les succès ininterrompus.

Mais noblesse oblige ! Il faut se débarrasser surtout du préjugé qui pourrait nous faire accroire que la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen a atteint son plafond. Non, il n'y a pas de plafond pour une œuvre qui prospère, qui s'élève, pour une œuvre qui fait naître l'espoir, qui donne confiance et qui apporte une large contribution à la rénovation de la vie rurale. La manifestation jubilaire ne doit être qu'un court temps d'arrêt dans le présent pour préparer l'avenir à l'expérience du passé. Sans nous endormir sur les lauriers conquis, il s'agit de conserver les positions acquises, de les renforcer, de poursuivre inlassablement la marche vers de nouvelles conquêtes.

Ainsi, grâce à la coopération de tous les honnêtes travailleurs dans le domaine de l'épargne et du crédit, le Jura ne possédera que des communes fortes parce qu'autonomes économiquement et financièrement. Cette armature solide assurera son existence indépendante et sauvegardera son entité.

Que vive la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen !

Que vive notre beau et cher Jura !

Fx

Les 74 communes jurassiennes avec siège d'une Caisse Raiffeisen

Alle
Asuel
Beurnevésin
Boécourt
Les Bois
Boncourt
Bonfol
Bourrignon
Bressaucourt
Les Breuleux

Buix
Bure
Charmoille
Cœuve
Corban
Cornol
Courchapoix
Courfaivre
Courgenay
Courrendlin

Courroux
Courtedoux
Courtelary
Courtemaîche
Courtételle

Crémines
Damphreux
Damvant
Develier
Diesse
Epauvillers
Fahy
La Ferrière
Fontenais
Les Genevez

Glovelier
Grandfontaine
Lajoux
Lamboing
Mervelier
Miécourt
Montfaucon
Montignez
Montsevelier
Mont-Soleil

Movelier
Nods
Le Noirmont
Orvin
Pleigne

Porrentruy
Prêles
Rebeuvelier
Réclère
Renan
Saint-Brais
Saint-Imier
Saint-Ursanne
Saignelégier
Saulcy

Sonvilier
Sornetan
Sorvilier
Soubey
Souboz
Soulce
Soyhières
Tavannes
Tramelan
Undervelier

Vendlincourt
Vermes
Vicques
Villeret

Développement de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Année	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Somme du bilan fr.	Réserves fr.	Fondations
1910	1	37	12 372	8	Bure
1923	3	54	65 904	1 339	Boécourt, Bourrignon
1924	6	175	137 326	1 630	Les Bois, Montsevelier, Le Noirmont
1925	10	353	299 959	2 157	Cœuve, Corban, Courtételle, Epauvillers
	Fondation de la Fédération jurassienne				
1926	15	618	604 913	3 013	Fontenais, Mervelier, Porrentruy, Courrendlin, Alle
1927	19	820	940 955	5 201	Glovelier, Bressaucourt, Vicques, Courfaivre
1928	20	913	1 410 454	8 916	Soulce
1929	25	1046	1 839 819	13 619	Develier, Rebeuvelier, Courroux, Saignelégier *, Buix *
1930	30	1286	2 304 700	20 410	Movelier, Lajoux, Damvant, Réclère, Saint-Brais *
1931	30	1399	2 795 010	29 046	
1932	32	1589	3 184 245	39 726	Montfaucon, Courtedoux
1933	33	1660	3 651 544	50 526	Les Genevez
1934	34	1723	4 032 420	61 211	Saint-Ursanne
1935	35	1786	4 139 851	74 226	Cornol
1936	35	1910	4 506 989	90 053	
1937	35	2097	5 201 775	109 046	
1938	36	2178	5 989 926	125 182	Orvin
1939	36	2234	6 241 505	140 849	
1940	36	2283	6 464 878	154 447	
1941	38	2355	7 035 809	172 192	Courtelary, Undervelier
1942	45	2675	8 557 863	193 821	Courchapoix, Grandfontaine, Villeret, Saulcy, Les Breuleux, La Ferrière, Vendlincourt
1943	45	2763	10 470 569	219 129	
1944	47	2938	12 577 756	252 967	Soubey, Vermes
1945	48	3114	14 450 199	303 925	Fahy
1946	51	3299	16 813 420	362 606	Mont-Soleil, Miécourt Courgenay
1947	55	3616	19 300 328	451 468	Soyhières, Pleigne, Boncourt, Charmoille
1948	57	3826	22 211 549	544 021	Renan, Nods
1949	57	3979	24 666 137	663 052	
1950	57	4153	26 685 409	786 137	
1951	57	4359	29 893 351	909 390	
1952	58	4566	33 629 492	1 032 890	Tramelan
1953	62	4858	38 246 729	1 182 052	Souboz, Asuel, Diesse, Bonfol
1954	63	5104	42 276 404	1 346 937	Beurnevésin
1955	65	5407	47 134 692	1 523 299	Prêles, Lamboing
1956	65	5568	52 423 184	1 724 763	
1957	67	5769	57 275 092	1 959 546	Crémines, Sorvilier
1958	68	5983	63 171 017	2 136 797	Courtemaîche
1959	68	6191	68 858 645	2 392 982	
1960	68	6345	75 073 766	2 673 830	
1961	70	6578	83 208 235	2 984 317	Montignez, Damphreux
1962	70	6717	91 224 865	3 301 030	
1963	71	6877	98 364 283	3 646 000	Sornetan
1964	71	6888	105 197 993	3 951 257	
1965	71	7005	114 164 175	4 318 621	
1966	73	7233	123 192 044	4 710 516	Saint-Imier, Sonvilier
1967	73	7424	134 601 244	5 109 662	
1968	73	7575	145 725 872	5 527 945	
1969	73	7758	157 619 096	6 026 129	
1970	73	8004	170 707 906	6 561 327	
1971	73	8233	187 646 687	7 136 860	
1972	74	8541	210 162 614	7 626 630	Tavannes
1973	74	8893	233 689 368	8 342 054	
1974	74	9215	260 639 768	9 141 539	

* Les Caisses de Buix et de Saint-Brais (anciennes Caisses corporatives) ne sont affiliées à l'Union que depuis 1936 et celle de Saignelégier, depuis 1937. Les chiffres de ces Caisses ne figurent à la statistique qu'à partir de cette époque-là.

Avec ses boutiques et ses cafés, le quai de l'Hôtel de ville (Rathausquai), sans circulation routière, invite à la flânerie. Son orientation au sud lui a valu le surnom de « Riviera de Lucerne ». A l'arrière-plan s'élève l'élégante et majestueuse église des Jésuites, le plus ancien sanctuaire baroque de la ville (1666-1677).

Lucerne, centre d'achat.

Quelques spécialités :

Antiquités
Tableaux, meubles, médailles
Porcelaine, tapis, armes
Bijouterie et horlogerie
Librairie
Verres et cristaux
Orfèvrerie
Alimentation, friandises
Cuirs, articles de voyage
Céramique de Lucerne
Couture et confection
Optique et photographie
Papeterie
Parfumerie
Fourrures
Articles pour fumeurs
Chaussures
Souvenirs, sculptures sur bois
Jouets
Articles de sport
Produits textiles
Broderies

Manifestations : carnaval, fête de nuit sur le lac, avec feu d'artifice géant, fêtes populaires et manifestations mondaines.

Divertissements : Kursaal-Casino, dancings avec attractions, restaurants avec spécialités, cafés-concerts avec productions folkloriques.

Sports : équitation (courses de chevaux et Concours hippique international), aviron (régates), football, athlétisme, golf, voile, natation, alpinisme, escrime.

Lucerne, *centre culturel :* tradition née des Jeux de Pâques et de la Passion au Moyen Age, du théâtre des Jésuites au temps de la Contre-Réforme, des représentations et concerts de l'époque bourgeoise à nos jours. Conférences, cinéma. *Semaines internationales de musique* (août et septembre) de réputation mondiale.

Lucerne, centre d'excursions

Plus de quarante itinéraires par bateau, chemin de fer de montagne, automobile postale, automotrice.

Excursions d'un jour ou d'une demi-journée en Suisse centrale.

Excursions d'un jour : cols alpins, Lugano, Oberland bernois, chute du Rhin, Notre-Dame-des-Ermites, villes voisines, Forêt-Noire, lacs de la Haute-Italie, stations des Grisons, Interlaken et Montreux.

Note de la rédaction

Les articles et les photos de la première partie de ce numéro réservée au Congrès de Lucerne ont été mis gracieusement à notre disposition par le Bureau officiel du tourisme de Lucerne. Nous le remercions très sincèrement de sa précieuse collaboration. *-pp-*

Le mouvement Raiffeisen à Lucerne et en Suisse centrale

Lors de précédents Congrès lucernois, le rédacteur du « Messager » a eu l'occasion de rappeler à ses lecteurs le rôle historique que joua la ville de Lucerne à l'époque héroïque de la fondation de l'Union, donc de l'organisation centrale du mouvement Raiffeisen de notre pays. Le 12 juin 1902, vingt-deux délégués représentant quinze Caisses sur les vingt et une qui existaient alors se réunirent en assemblée, à Lucerne, afin de discuter un projet de statuts relatif à la fondation d'une Union centrale suisse. Au premier rang

des personnes ayant pris cette initiative se trouvait le révérend curé Traber, de Bichelsee, qu'il serait superflu de présenter aux coopérateurs de 1975. « Après trois heures d'une discussion ininterrompue et nourrie — nous disent d'anciens écrits — les statuts étaient au point et acceptés.

A l'unanimité, les délégués présents prirent la décision de convoquer, au plus tard en automne, une assemblée constituante pour fonder définitivement l'Union centrale. »

Cette assemblée eut lieu à Zurich, le 25 septembre 1902.

Lucerne a donc ainsi de légitimes prétentions à faire valoir au moment du choix du lieu de nos grandes rencontres annuelles, puisque c'est dans ses murs que l'Union Raiffeisen suisse fut portée sur les fonts baptismaux. Ce choix est du reste grandement facilité par les avantages de tous ordres offerts aux organisateurs par cette magnifique cité qui mérite bien la qualification de « ville idéale de congrès ».

Le mouvement Raiffeisen suisse s'étendit très rapidement dans les cantons limitrophes de Glaris, Nidwald, Obwald, Schwyz et Uri qui, avec Lucerne, forment la Suisse centrale, le noyau de notre Confédération helvétique.

En dépit de débuts laborieux, difficiles même, les Caisses Raiffeisen y sont solidement implantées. Voyons plutôt :

Canton	*Nombre de Caisses*	*Nombre de membres*	*Nombre de déposants d'épargne*	*Bilan*	*Chiffre d'affaires*
				en 1000 francs	
Glaris	1	448	1 556	10 668	15 792
Lucerne	52	9 176	73 382	406 584	1 798 408
Nidwald	6	927	8 699	44 311	137 819
Obwald	4	811	5 178	31 269	73 525
Schwyz	14	3 307	23 091	143 110	385 712
Uri	18	2 333	12 291	74 339	159 936

En débarquant à Lucerne, le 13 ou le 14 juin prochain, nos délégués se retrouveront donc en terre raiffeiseniste par excellence. D'ores et déjà nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue sur les rives enchanteresses du lac des Quatre-Cantons.

-pp-

Chronique économique et financière

L'appréciation de la situation économique est très diverse, selon les milieux d'où elle émane. Certains affichent un grand pessimisme. D'autres estiment que la récession a déjà atteint le creux de la vague et que des signes évidents de reprise se manifestent. Si les horlogers et les milieux de la construction sont très pessimistes en général, d'autres sont surpris de n'être pas plus durement touchés par l'excessive appréciation du franc suisse.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation n'est pas très claire et qu'elle permet des appréciations nuancées. Le pessimisme exagéré peut provenir de l'appréciation générale de la situation économique et politique mondiale et de l'effritement du libéralisme mais aussi de l'habitude que nous avions prise de considérer la surchauffe et la haute conjoncture comme normales.

Dans ce contexte d'incertitude, les événements mondiaux et européens ne manquent pas d'inquiéter... et parfois, plus rarement, de rassurer.

Vers quelle croissance ?

Les économies nationales sont de plus en plus interdépendantes. Les événements et les crises sectoriels ont aujourd'hui des répercussions sur toutes les économies. La récente crise du pétrole en est un exemple; la pollution et son mépris total des frontières en est un autre. La démonstration de cette évidence a été faite récemment par les auteurs du 2e rapport au Club de Rome [1]. Selon les auteurs de cet ouvrage fondamental, les crises actuelles ne sont plus des phénomènes passagers, mais elles reflètent une tendance persistante qui s'inscrit dans le mouvement même de l'histoire; la résolution de ces crises ne peut d'autre part plus être envisagée que dans un contexte global, en fonction d'un *système du monde* qui prend forme, par la coopération générale. Ce système du monde, ce nouvel ordre politique et économique est souvent évoqué aujourd'hui. Nous citons encore, dans ce sens, la remarquable étude de Philippe Heymann et Bernard Berteloot : « Aujourd'hui et demain. La crise. » [2].

Revenons un instant au 2e rapport au Club de Rome. Pour ses auteurs, un plan directeur mondial doit être dressé qui tienne compte de la *« croissance organique »*, c'est-à-dire une croissance équilibrée tenant compte des disparités existantes; ce 2e rapport s'oppose à « Halte à la croissance ? », le 1er rapport au Club de Rome, qui fit tant de bruit à l'époque de sa parution. Des recettes ? Citons-en quelques-unes :

— il faut renoncer à un nationalisme étroit et définitivement dépassé;
— il faut créer des structures internationales qui fassent que la coopération soit une nécessité et une obligation, dans le sens d'une « humanité nouvelle en marche vers sa croissance organique »;
— il faut comprendre l'importance décisive des crises de développement à long terme et agir immédiatement.

Il est donc indispensable d'éveiller une « conscience du monde » qui fasse que chacun se sente enfin concerné par tout ce qui arrive aux autres; de nouvelles règles de conduite doivent être définies pour l'utilisation des ressources naturelles.

Les avertissements de cet ouvrage doivent être pris très au sérieux; ainsi que le disent en conclusion Mesarovic et Pestel, « il n'y a pas d'autre approche sensée qui puisse nous éviter une catastrophe sans recours et il est tout juste temps pour nous décider. Sinon, il n'y a plus d'autre issue que la division et le conflit, la haine et la destruction. »

[1] Stratégie pour demain. M. Mesarovic et E. Pestel. Seuil. 1974.
[2] Lattès. 1974.

C'est volontairement que nous avons ouvert notre chronique par la présentation du 2e rapport au Club de Rome. Il démontre bien qu'une économie nationale ne peut plus résoudre ses problèmes de manière totalement indépendante. Les faits ne feront que confirmer de plus en plus cette affirmation.

De quelques problèmes

Toujours dans l'idée qu'une économie nationale est étroitement liée à son environnement international, voyons à présent quelques aspects de la situation générale qui influencent notre propre économie.

Le premier exemple est sans doute le plus clair et notre industrie en fait la douloureuse expérience : la trop grande appréciation du franc suisse par rapport aux autres monnaies. Cette expérience monétaire nous est imposée par l'environnement économique mondial. Les remèdes ne peuvent pas être trouvés — ou difficilement — dans des mesures nationales. De fin 1970 à janvier 1975, le franc suisse s'est apprécié de 76 % par rapport à la lire italienne, 75 % par rapport à la livre sterling, 72 % par rapport au dollar américain, 34 % par rapport au franc français etc. Pour l'ensemble des monnaies, la réévaluation moyenne a atteint, depuis mai 1971, le taux extraordinaire de 47 % ! Cela renchérit d'autant notre industrie d'exportation; ce sont donc l'industrie horlogère, le textile, l'industrie des machines et le tourisme qui souffrent le plus de cette hausse « monétaire » de nos prix. La hausse de notre franc par rapport au dollar en particulier a mis notre industrie d'exportation et tout spécialement l'horlogerie dans une situation très pénible. Or, les dirigeants monétaires américains assistent impassibles à l'effondrement de leur monnaie; lors d'une interview accordée au journal français « La vie économique/ L'Opinion » du 20 mars dernier, M. William Simon, secrétaire au Trésor des USA, affirme que son pays n'a aucunement l'intention de soutenir le dollar et qu'il apprécie le fonctionnement du « système » des changes flottants.

Le rattachement de notre monnaie au fameux « serpent » est lié au problème de la surévaluation du franc suisse. Sans entrer dans trop de détails techniques, rappelons que le « serpent » est une convention de limitation des variations liant quelques monnaies européennes : le mark allemand, le florin hollandais, le franc belgo-luxembourgeois, les couronnes danoise, suédoise et norvégienne. Il y eut des défections (Grande-Bretagne, Irlande, Italie, France). Les monnaies qui se regroupent dans ce « mini-serpent » ne varient pas au-delà de ± 2,5 % de leur parité et toute tendance à crever ces limites nécessite l'intervention des banques centrales. En réalité, depuis l'effondrement des parités monétaires fixes au printemps 1973, le « serpent » flotte et les monnaies qui le composent sont en hausse, mais elles flottent ensemble. C'est là que réside l'attrait du serpent pour le franc suisse qui pourrait maintenir un change stable avec les monnaies du « serpent ».

A l'heure où nous écrivons ces lignes, bien des obstacles restent à franchir et en particulier le taux auquel le franc suisse pourrait entrer dans le « serpent ».

Il n'y a donc plus de système monétaire. Chacun cherche à tirer les marrons du feu, individuellement ou par des regroupements occasionnels, tels le « mini-serpent », le rattachement des monnaies de quelques producteurs de pétrole aux DTS (droits de tirage spéciaux), la récente création de l'unité de compte européenne. L'or, habituelle valeur-refuge, ne monte plus, sans doute parce qu'il a trop monté déjà. Quant au dollar, malgré les échecs politiques et économiques des USA, peut-il baisser encore davantage ?

C'est le désarroi non seulement du système monétaire, mais du capitalisme occidental. A cela s'ajoutent les nombreuses raisons de ne pas voir en rose l'avenir économique. Il y a fort heureusement aussi quelques raisons d'espérer; c'est sur cette note optimiste que nous aimerions conclure ce chapitre. Il y a en premier lieu l'annonce d'une certaine reprise en Allemagne fédérale et au Japon, ainsi que les espoirs de voir s'élargir les relations économiques avec les pays de l'Est. Ensuite, rares sont les experts qui n'estiment pas que la situation actuelle est provisoire. Enfin, tous les gouvernements commencent à mettre en vigueur une politique conjoncturelle de relance, dont les fruits vont sans doute commencer à se manifester.

Ces raisons optimistes permettent d'espérer, sinon à une reprise très prochaine de la haute conjoncture, du moins à la faible éventualité d'une crise grave et générale.

L'économie suisse

Pour nous faire une idée de la situation économique suisse ce printemps, nous disposons d'une documentation d'une rare richesse. Aux analyses habituelles de la Commission de recherches économiques (supplément de « La Vie économique », mars 1975), s'ajoutent le rapport de la Banque nationale suisse et les rapports annuels de la plupart des grandes banques suisses. D'autre part, nous avons encore pu lire le rapport annuel de l'OCDE sur notre économie et nous en passons. Nous nous limiterons cependant à quelques considérations très générales.

Les discours de cantine, les allocutions inaugurales et les rapports aux assemblées générales des grandes sociétés ont changé de ton. On a très rapidement passé de l'éloge de la prospérité, des doléances face à la pénurie de personnel et de l'évocation des dangers de la surchauffe à un constat général de ralentissement. Si la Suisse fait figure de pays privilégié avec ses 4000 chômeurs, le renversement de la situation sur le marché de l'emploi ne manque pas d'inquiéter.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les informations sont des plus contradictoires. Un certain vent d'optimisme a soufflé depuis que la Confédération a pris les mesures conjoncturelles que l'on sait. Les tensions existent pour l'heure surtout au niveau social et les syndicats acceptent difficilement — on les comprend — que l'on puisse en arriver d'une période de surexpansion à une ère de chômage. Si les spécialistes jouent sur les mots pour savoir s'il s'agit de crise, de ralentissement, de stabilisation ou de récession, il ne fait pas de doute que pour celui qui se trouve en chômage, seul convient le terme de crise, sans nuance. Et de savoir que le chômage n'est que minime en Suisse (0,07 % par rapport aux personnes occupées en janvier 1975) en comparaison avec les autres pays (6,5 % en Italie, 5,1 % en Allemagne, 3,5 % en France etc.) ne console ni même ne rassure le chômeur suisse.

Les prochains mois montreront la tendance. Certains responsables de notre industrie horlogère estiment qu'il ne faut pas s'attendre à une relance

avant fin 1976; d'autres se montrent plus optimistes. Personne en revanche n'est très optimiste dans le secteur de la construction, où bien des entreprises vivent au jour le jour.

En conclusion, on peut admettre que la situation générale est sérieuse et doit être suivie de très près. Pour notre part, nous qualifions notre attitude d'optimisme prudent.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

A l'heure actuelle, tout pronostic est périlleux. Dans nos Caisses, on relève avec satisfaction que les rentrées d'argent frais ont été, dans la règle, satisfaisantes durant le premier trimestre de l'année. Il est cependant impossible de prévoir le volume des retraits qui interviendront une fois que l'activité printanière de la construction battra son plein... pour autant que l'on puisse parler de « plein » dans les circonstances actuelles.

C'est pourquoi, comités et gérants, feront preuve de beaucoup de circonspection dans l'octroi de nouveaux crédits. Ils ne négligeront pas la réserve de capitaux qu'ils doivent maintenir à l'intention des bons et anciens clients. Le ralentissement de la construction incitera maints propriétaires à procéder, enfin, à des travaux de rénovation ou d'amélioration nécessaires et urgents, pour lesquels il y a un ou deux ans à peine on ne parvenait pas à mobiliser nos entrepreneurs et artisans.

Les taux actuels seront maintenus jusqu'à nouvel avis. Pour les obligations, on ne dépassera plus le 7 % à 3 et 4 ans et le 7 ¼ % à 5 et 6 ans, en ce qui concerne ce dernier taux pour autant que la concurrence locale ou régionale n'oblige pas à concéder un quart de plus.

Le maintien de liquidités suffisantes, amples, est aujourd'hui plus que jamais le A de l'ABC de tout banquier prudent.

-pp-

Pensée

Nul ne peut se vanter de se passer
[des hommes,
Et depuis ce jour-là, je les ai tous aimés.

Sully Prudhomme

Où les premiers effets du blocage du taux des anciennes hypothèques se font sentir...

Banque hypothécaire et commerciale de Winterthour

Diminution du bénéfice, réduction de 2 % du taux du dividende

Cette banque est l'un des rares établissements financiers du pays qui afficha pour l'exercice 1974 un bénéfice plus faible que celui de l'année précédente. Un coup d'œil sur le compte d'exploitation dévoile où la chatte a mal au pied. En effet, en dépit d'un substantiel élargissement de la somme du bilan (de 909 millions de francs au premier janvier à 943 millions au 31 décembre 1974) l'excédent du compte d'exploitation ne parvint pas à être amélioré. La banque de Winterthour en voit la raison dans le maintien à un niveau artificiel et nettement trop bas du taux des anciennes hypothèques. En regard de plusieurs adaptations des taux créanciers pour 1974 seulement ce blocage est un non-sens. Dans ce bilan de 943 millions de francs les placements hypothécaires viennent en tête avec 513 millions (= 54,4 %).

Une amélioration du rendement n'a pu être réalisée que dans quelques secteurs d'activité secondaires : fonds publics, effets de change et papiers monétaires.

Le solde du compte d'exploitation à la disposition de l'assemblée générale eût, en principe, permis le maintien du dividende de 14 % payé pour l'exercice précédent. On semble cependant être d'avis, à Winterthour, que le fléchissement du rendement doit tout naturellement entraîner une « adaptation » du taux du dividende, ceci d'autant plus que la récession économique qui se dessine plaide en faveur d'une généreuse alimentation des réserves. Celle-ci a du reste été portée de 2,1 à 2,3 millions de francs. Dans nos Caisses Raiffeisen, où le pourcentage des placements hypothécaires par rapport au total des actifs est encore plus élevé, ce blocage des taux hypothécaires risque de réserver des surprises à la fin de cette année si le correctif utile n'est pas apporté en temps utile.

Bien consciente de ses devoirs envers les Caisses affiliées, la Banque centrale a augmenté sensiblement, pour le premier semestre 1975, le taux alloué aux comptes courants à vue des Caisses affiliées, sur lesquels repose une bonne partie des liquidités imposées par la loi fédérale sur les banques.

Un joli geste qu'il convient de signaler au passage.

-pp-

L'école et la vie

Dans plusieurs cantons, des sociologues se sont adonnés à de savantes recherches sur la relation qui existe entre le comportement scolaire des enfants et l'origine sociale de leurs parents. Ils ont dressé des statistiques, groupant diverses catégories d'écoliers, de gymnasiens et d'étudiants en fonction de la profession exercée par le père. Leurs études montrent notamment que les enfants d'ouvriers sont beaucoup plus nombreux à l'école primaire qu'au gymnase ou à l'université; elles révèlent des proportions inverses chez les enfants des hommes exerçant une profession libérale ou chez les enfants de « cadres ». De ces constatations, ils déduisent que l'école devrait corriger ces inégalités sociales.

Il n'y a pas de doute que, comme l'hérédité, le milieu familial influence la « carrière » scolaire des enfants. Nul ne conteste plus qu'il incombe à l'école d'offrir à tous les enfants les possibilités de développement les meilleures. Cela dit, il faut tout de même s'interroger sur la manière plus ou moins rigoureuse, dont les statistiques sont établies et interprétées.

Voici, fidèlement retransmise, la réaction manifestée par un homme, à la lecture d'un journal qui reproduisait des chiffres et des taux tirés de l'une de ces thèses sociologiques : « Lorsque mon gosse âgé de huit ans était un élève de l'école primaire, j'étais ouvrier qualifié. C'était il y a quatorze ans. Aujourd'hui, mon fils est à l'université; l'entreprise presque artisanale où je travaillais est devenue une petite industrie dont je suis maintenant le directeur technique. Dans la statistique, mon fils est catalogué « fils d'ouvrier à l'école primaire » et « fils de cadre

supérieur à l'université »; il s'agit pourtant bien du même enfant et du même père ! » Les statisticiens relèvent les résultats d'enquêtes menées à des moments déterminés; ils feignent d'ignorer qu'entre l'entrée d'un enfant à l'école primaire et son admission à l'université, la carrière du père peut avoir évolué.

Il y a d'autres erreurs de perspectives qui faussent les appréciations. Toutes les études sociologiques sur le « milieu familial » des écoliers font état de la profession du père. Aucune ne prend en considération la formation de la mère. Or, dans la mesure où le foyer favorise le développement de l'enfant, l'influence et l'aide maternelles sont souvent déterminantes.

En outre, les statistiques en question établissent une fausse hiérarchie. Elles présentent la « position sociale » d'un père de famille comme le signe d'un certain niveau de culture. Or, il est évident que la réussite professionnelle, due à l'énergie et au savoir-faire, ne va pas nécessairement de pair avec la culture.

Il est enfin un autre reproche à faire aux savants sociologues qui se penchent sur les « structures scolaires ». Leurs révélations tendent à présenter la voie universitaire comme la seule qui conduise à une véritable promotion sociale. Il faut leur proposer de poursuivre leurs recherches par un complément d'enquête sur la formation initiale des personnes qui jouent un rôle éminent dans l'économie. Ils constateront le très grand nombre de chefs d'entreprises industrielles et commerciales, de directeurs de banques, de cadres supérieurs qui ont « fait carrière » à partir d'un solide apprentissage. Tout en reconnaissant le rôle éminent de l'université, il importe de ne pas minimiser la valeur des autres formations.

Groupements Patronaux Vaudois

Nouveau numéro de téléphone de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

071 / 20 91 11

Pour les commandes d'argent par sentaphone, en dehors des heures de bureau, nous renvoyons à notre circulaire de mars dernier.

Le bureau de l'Union

Communiqué de l'Association suisse des banquiers

Envoi de billets de banque, de pièces de monnaie et de valeurs au porteur par poste en Italie

Par nos circulaires No 5338 du 24 juin et 5465 du 29 novembre 1974, nous avons informé les banques au sujet des prescriptions générales de service suisses et internationales relatives à l'envoi de pièces de monnaie, de billets de banque et de valeurs au porteur par poste en Italie.

Une nouvelle version des dispositions italiennes d'importation, introduite par la Direction générale des PTT à Rome, contraint l'entreprise suisse des postes, téléphone et télégraphe d'adapter prochainement comme suit la prescription sur les envois A 28 (dispositions concernant les envois internationaux par poste) relative à l'envoi d'argent et de valeurs par poste en Italie :

« L'importation de monnaies italiennes, de billets de banque italiens et de valeurs au porteur italiennes dans des lettres recommandées et des lettres avec valeur déclarée ainsi que dans des colis postaux est en principe interdite. Les envois postaux contenant de pareils moyens de paiement sont en revanche admis s'ils sont expédiés par des banques directement à des banques italiennes; *la valeur nominale des billets de banque ne doit cependant pas avoir une valeur nominale supérieure à 10 000 lire* et la banque italienne doit être autorisée à remplacer ou à changer les pièces de monnaie et les billets de banque en coupures plus petites.

L'or non manufacturé sous n'importe quelle forme (barres, lingots, etc.) n'est pas admis.

Les objets en platine ou en or ainsi que les bijoux ou autres objets précieux ne peuvent être expédiés que dans des envois avec valeur déclarée ».

Association Suisse des Banquiers

Pensée

La critique n'est peut-être pas agréable, mais elle est nécessaire. Elle remplit le même rôle que la douleur : elle signale que quelque chose ne va pas.

Winston Churchill

L'agriculture, la nature et l'environnement dans le budget de la Confédération suisse pour 1975

Dans le budget de la Confédération pour l'année 1975, au chapitre de l'agriculture, l'ensemble des dépenses figure pour 1,4 milliard de francs. Plus de 70 % concernent des mesures économiques (garantie des revenus) alors que les dépenses pour les mesures techniques (amélioration des bases de production) absorbent près d'un cinquième. Quelque 10 % du poste « agriculture » sont destinés aux mesures sociales (allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux petits paysans) et à l'administration. A noter, au poste

« enseignement et recherche », dont le total atteint 1,5 milliard, 33 millions au titre de la formation agronomique.

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, relatif au budget de la Confédération pour 1975, commente les « plafonds de dépenses » prévus par les autorités. En ce qui concerne l'agriculture, le gouvernement relève que la légère réduction à 375 millions, du plafond fixé pour les crédits d'investissements, par rapport au plan précédent, incitera à une sélection plus sévère, tenant compte des priorités, lors de l'octroi des prêts. Les plafonds pour les améliorations foncières et les constructions rurales (640 millions) ainsi que pour les constructions destinées à l'enseignement agricole (78 millions) indiquent « le caractère hautement prioritaire reconnu à ces mesures dans le cadre de la politique agricole ». Comme ils ne sont que légèrement inférieurs aux besoins estimés, poursuit le Conseil fédéral, il sera encore possible de prévoir des taux de progression annuels parfois sensibles. Les efforts entrepris jusqu'ici quant à l'équipement agricole du pays pourront, ainsi, être poursuivis, note le message. Quant à l'amélioration des structures dans le domaine de l'utilisation du lait (59 millions), le plafond a été fixé d'après les besoins estimés, sans réduction.

Au titre de la sylviculture, la construction de chemins forestiers et les remaniements parcellaires figurent pour 123 millions de francs. Les corrections de cours d'eau se voient affecter 133 millions ; les reboisements et les ouvrages paravalanches 107 millions.

La protection de l'environnement nécessitera, en 1975, quelque 1250 millions pour des installations de protection des eaux contre la pollution. L'encouragement de la protection de la nature et la sauvegarde du patrimoine national sont inscrits pour 27 millions au budget 1975 de la Confédération.

(cria)

Tabacs

et cigares	le kg.
Tabac populaire	**12.90**
« Bureglück »	**13.90**
« Montagnard »	**15.90**
100 Brissagos	**31.—**
200 Habana	**29.30**

Retour en cas de non-convenance.

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
(Soleure)
Tél. (064) 41 19 85

Les propos du pédagogue

Pris sur le vif!

Plan ! Plan ! Rataplan ! Est-ce la nouvelle vague des futures recrues qui témoignent ainsi bruyamment de leur indéfectible attachement à leur mère-patrie ? Mais non, ce sont seulement deux frères, élèves de 3e et 4e primaire, qui sillonnant sans cesse les rues de notre village, tambourinent avec un entrain endiablé et un rythme remarquable. Une fois n'est pas coutume ! Sans doute, après l'extrême tension des heures de classe... hum... on se défoule comme on peut, cela se conçoit. Au fait, cela ne va pas durer, les gosses aiment le changement ! Mais là, chers lecteurs, vous vous trompez singulièrement.

Le lendemain le tapage recommence, et le surlendemain, et les jours qui suivent. Naturellement au grand dam des gens, pauvres victimes de ce débordement d'énergie. De plus, à nos infatigables tambourineurs se sont joints deux autres amateurs, dont la résonance sur deux boîtes en fer retenues par des ficelles est digne de rivaliser avec les authentiques tambours enfantins de leurs copains. Pas de police pour mettre fin à ce vacarme insolite ! Quelques timides réclamations de personnes, résultat... évidemment nul.

En désespoir de cause, de mon balcon, j'apostrophe cette bruyante jeunesse lui enjoignant de cesser immédiatement ce tintamarre. Effrontés les gamins me toisent d'un air goguenard... c'est tout juste s'ils ne m'envoient pas me promener. Moi, qui croyais avoir de l'influence ! Quelle leçon d'humilité ! Mieux que ça, pour accentuer le juste sentiment de leur entière liberté, leurs roulements redoublent d'intensité.

C'en est trop. Je bondis sur le téléphone et j'appelle le papa des deux frères. Insidieusement : « Trouvez-vous normal que vos gamins nous cassent les oreilles depuis une semaine environ ? » La réponse jaillit spontanée : « Non ! » « Alors, qu'attendez-vous ? » Un « Au revoir », un tantinet sec et je raccrochais. Le lendemain, en me rendant à la poste je découvris dans une poubelle deux tambours éventrés et 4 baguettes réduites à leur plus simple expression... Pauvres petits enfants privés de leur jeu si amusant !

Ces jeunes d'aujourd'hui, me direz-vous ! Oui, mais...

Je vous laisse tirer la conclusion.

Pi.

Les Auberges de Jeunesse

Une œuvre d'utilité publique

Il y a une cinquantaine d'années, l'instituteur allemand Richard Schirmann conçut l'idée de créer dans les villages et les campagnes des locaux d'accueil, pour permettre à la jeunesse de faire des excursions et de découvrir de nouveaux horizons.

Peu à peu le mouvement s'est développé, et c'est par milliers, dans le monde entier, que se sont créées les Auberges de jeunesse. Fidèles à l'idéal du fondateur, elles s'engagent à fournir aux jeunes un foyer propre, paisible et accueillant, à prix raisonnable.

La Fédération suisse des Auberges de Jeunesse a fêté l'an dernier son 50e anniversaire, et a pu évaluer le chemin parcouru : plus de cent Auberges de jeunesse, 75 000 membres, des contacts avec les nombreux pays qui ont créé aussi leur réseau. Lors de la 30e Conférence internationale, tenue à Kloten l'été dernier, les délégués de 54 nations ont réaffirmé leur volonté de favoriser les rencontres fraternelles de jeunes, dans un esprit exempt de racisme. Dans l'idée du fondateur, en raison de l'âge des intéressés, il n'est pas autorisé de fumer ni de boire de l'alcool dans les Auberges de Jeunesse. En outre le repos nocturne, de 22 h. à 6 h., doit être strictement observé.

Comme on peut le penser, l'administration de ce vaste réseau pose de sérieux problèmes, tant en ce qui concerne les constructions que dans le recrutement du personnel responsable. Il s'agit en effet de trouver des gérants présentant, outre les capacités professionnelles, de réelles qualités morales.

Un effort se poursuit pour créer des installations polyvalentes, pouvant accueillir à la fois des centres de jeunesse et des locaux d'accueil.

Ce qu'on ignore généralement, c'est que l'accès des Auberges de Jeunesse est possible aux familles : des pièces particulières leur sont réservées. Dans la plupart des maisons, il y a possibilité de préparer les repas dans des cuisines individuelles, ou d'obtenir des repas à prix modeste.

Chaque année, des milliers de jeunes touristes suisses et étrangers bénéficient de cette organisation. Le siège international est à Londres. Pour la Suisse, il y a lieu de s'informer auprès du Secrétariat central, à 8957 Spreitenbach, ou à l'une des treize sections cantonales.

André Pulver

« Fleur de Lys » 1802 Corseaux
Tél. (021) 51 41 45

Les moyens d'action de la politique monétaire et du crédit

(cb) Une banque centrale dispose de différents moyens pour doser l'approvisionnement d'une économie en moyens financiers. Les *moyens d'action classiques* de la politique monétaire et du crédit sont la politique du taux d'escompte, la politique du marché ouvert et la politique des avoirs minimaux. Ces moyens ont été complétés au cours des années par une série de mesures qui constituent des *interventions directes sur le marché de l'argent et des capitaux*. Parmi elles il faut compter l'encadrement du crédit, le contrôle des émissions, le contingentement du réescompte, le traitement différencié des déposants dans les banques commerciales, etc. Comment ces différents instruments sont-ils appliqués et quels sont leurs effets ?

Politique du taux d'escompte (et du taux lombard)

La banque centrale pratique une politique de l'escompte en fixant le taux de l'intérêt qu'elle déduit au moment de l'achat d'effets de commerce, pour la période qui reste à courir jusqu'à l'échéance. La plupart des banques centrales n'achètent que des effets qui leur sont présentés par des banques. La politique de l'escompte n'a plus aujourd'hui la même importance qu'autrefois, parce que d'autres moyens de paiement sont apparus à côté des effets de commerce et que l'économie se trouve de ce fait moins dépendante de l'escompte d'effets de commerce pour se financer. Le taux d'escompte est cependant demeuré un indicateur pour les autres taux d'intérêt et la politique de la Banque nationale. Il est étroitement lié au taux pour avances sur nantissement, taux d'intérêt appliqué par la banque d'émission aux crédits lombards.

Politique du marché ouvert

Une banque centrale pratique une politique du marché ouvert lorsqu'elle achète et vend des papiers-valeurs à court et à long terme sur le marché de l'argent et des capitaux. Lorsque la banque centrale vend des titres aux banques, elle retire des liquidités de l'économie; lorsqu'elle achète des titres, elle lui rend des liquidités. La législation régissant la banque centrale détermine avec quels titres celle-ci a le droit d'opérer.

Politique des avoirs minimaux

La banque centrale exige des banques certains avoirs dans le but de les stériliser. Ces avoirs non rémunérés maintenus à la banque d'émission ne peuvent servir de base à l'ouverture de crédits. En faisant varier le montant des avoirs minimaux, la Banque nationale contrôle le volume des crédits octroyés par les banques. On choisit généralement des taux différents pour les avoirs minimaux selon les types de dépôts. Les avoirs minimaux peuvent être prélevés tant sur les postes de l'actif que du passif des banques.

Interventions directes sur le marché de l'argent et des capitaux

L'*encadrement du crédit* permet à la banque centrale d'intervenir directement dans l'octroi de crédits par les banques. Il est possible de pratiquer des restrictions tant qualitatives que quantitatives du crédit. Les restrictions de crédit sont quantitatives lorsque la banque centrale fixe par exemple l'accroissement des crédits pour une période déterminée. Les restrictions sont qualitatives lorsque la somme des crédits disponibles est répartie entre des groupes déterminés d'emprunteurs ou d'après l'affectation des fonds.

Le *contrôle des émissions* permet à la banque centrale de répartir la somme des émissions sur une certaine période. Cet instrument peut, lui aussi, être utilisé quantitativement et qualitativement.

Le *contingentement du réescompte* est étroitement lié à la politique de l'escompte. La banque centrale fixe les montants à concurrence desquels elle acceptera des différentes banques le réescompte d'effets.

L'approvisionnement d'une économie en moyens financiers peut aussi être influencé par des *interventions dans le trafic international de l'argent et des capitaux*. L'adoption de taux d'intérêt différents pour les dépôts des résidents et des étrangers, l'introduction de dispositions particulières sur les dépôts d'étrangers ainsi que le traitement différencié des étrangers sur le marché des capitaux sont des méthodes particulièrement en faveur actuellement.

La huitante-cinquième Caisse Raiffeisen vaudoise à Chavannes-de-Bogis

Ce coup d'éclat, réussi juste avant l'assemblée cantonale, fixée à Commugny le 10 mai, est à mettre à l'actif des responsables de la Caisse de Mies, MM. Luc Luginbühl, son président du comité de direction, et Charles Sahli, son gérant.

Tout a commencé à Chéserex le 16 janvier, sur un large secteur où les deux protagonistes ont semé la graine dans l'esprit d'une quinzaine de personnalités soigneusement choisies. Dans le bas de la vaste région considérée, l'idée a germé immédiatement. Le 26 janvier

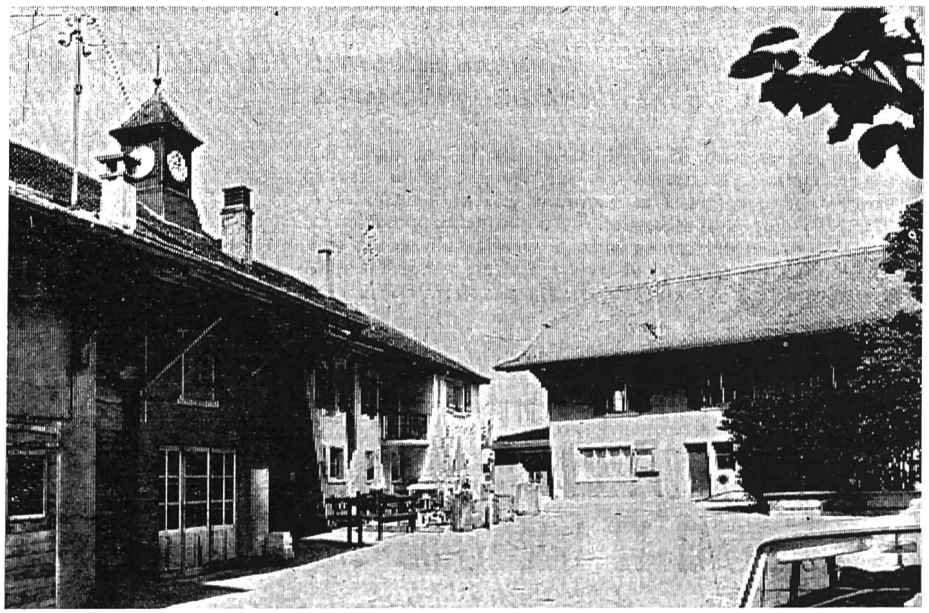

La place du village de Bogis-Bossey (Photo T. Serra, Nyon)

déjà, le fer est battu à chaud; M. P. Puippe dispense à onze interlocuteurs nommément convoqués un commentaire fertilisant. La valse des papillons commence. Ceux-ci sont répandus sur la semence. On voit grand : on décide de toucher Bogis-Bossey, 162 habitants, Founex et son hameau de Châtaigneraie, 1208 habitants et Chavannes-de-Bogis, 233 habitants, en tout 1600 habitants répartis sur 1000 ha.

Au jour J de la séance d'information, précisément le 7 mars, le Collège intercommunal de Bogis-Chavannes accueille une vingtaine de personnes déjà convaincues. Donc, pas de traitement de choc, mais des explications enrichissantes fournies par M. P. Puippe, qu'assiste toujours M. Luginbühl. La sagesse l'emporte :

La huitante-cinquième Caisse Raiffeisen vaudoise comprendra un secteur de 531 ha, délimité par les frontières territoriales de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis et peuplé de 395 habitants.

49 convocations personnelles sont lancées pour l'assemblée de fondation du 24 mars. 19 personnes répondent à l'appel. MM. Puippe et Luginbühl sont présents. Après lecture des statuts, 17 demandes d'adhésion sont recueillies qui seront portées à 22 lors de la première séance administrative.

La huitante-cinquième fleur du bouquet cantonal est bien vivante. Elle s'appelle Caisse Raiffeisen de Chavannes-de-Bogis. Elle ne demande qu'à s'épanouir pour que ses parrains de Mies en soient fiers.

Groupées sous le nom de « terre sainte », 8 communes se situent à la limite ouest du canton de Vaud et sont en contact direct avec le canton de Genève. D'entre elles, deux n'ont pas de Caisse Raiffeisen; ce sont Coppet et Founex, alors que les autres en constituent 3 : la première avec Mies, Tannay et Chavannes-des-Bois, la deuxième avec Commugny et la troisième avec Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis.

Au nord de l'ensemble géographique et politique de la « terre sainte », Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis ont pratiquement mis tout en commun: la poste, l'école primaire, la laiterie, la chapelle, le service des eaux, la station d'épuration et maintenant la Caisse mutuelle locale Raiffeisen. Leurs frontières avec Founex et Commugny au sud, avec Chavannes-des-Bois et la France à l'ouest, avec Crans et Crassier au nord et enfin avec les enclaves genevoises de Céligny et la Grande Coudre à l'est, agissent comme autant de lignes de force. L'attraction vers le bas, ce sont les services offerts par Genève et le cercle de Coppet, vers le haut l'attachement au Groupement scolaire et à la Paroisse de Crassier, sur le côté les avantages procurés par la station touristique française de Divonne-les-Bains, dès le pont frontière de la Versoix.

Il y a vingt ans, le périmètre des deux communes était essentiellement agricole. L'autoroute, puis l'expansion genevoise ont transformé radicalement le paysage et les structures socio-économiques. Dans le bouleversement créé, l'agriculture a sensiblement régressé. La dizaine d'exploitations existantes manifeste, aidée en cela par la conjoncture actuelle, un désir légitime de maintien, en dépit de l'implantation de zones résidentielles, industrielles et de plans de quartiers admis ou à l'étude.

Quand on saura que les entreprises, établies depuis les cinq dernières années à Chavannes-de-Bogis, offrent 250 places de travail, occupées en quasi totalité par la main-d'œuvre extérieure et notamment frontalière, on comprendra qu'un équilibre est à réaliser au sein de nos communautés.

Puisse notre nouvelle Caisse Raiffeisen être, dans son rayon d'activité, un élément d'harmonie pour l'ensemble de la population !

Proverbe arabe

L'arbre du silence porte les fruits de la paix.

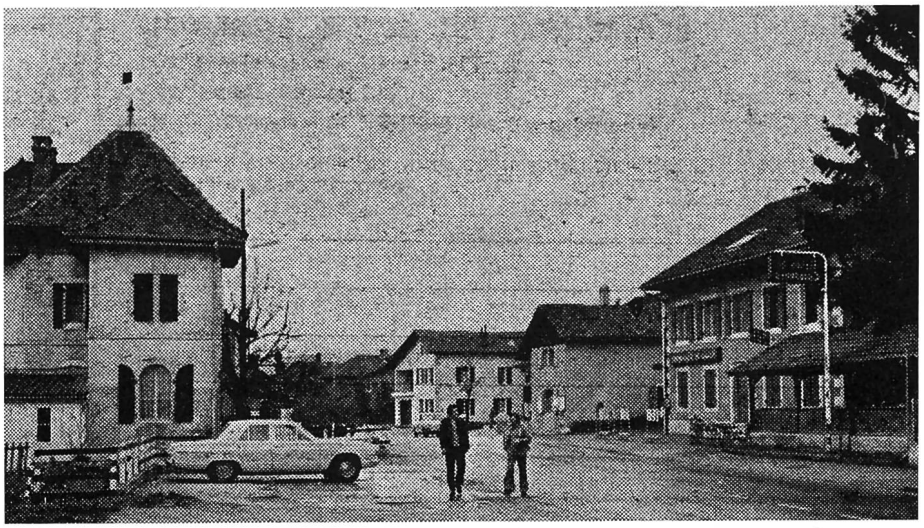

Chavannes-de-Bogis, à la frontière française (Photo Serra, Nyon)

Nouvelles des Caisses affiliées

Jura

Les Bois

Sous la houlette de M. Antoine Jeanbourquin, président du comité de direction, l'assemblée générale de 1975 a mis en évidence le rôle important de cet établissement dans un village éloigné des places bancaires.

Dans son rapport présidentiel, M. Antoine Jeanbourquin fit un large tour d'horizon économique en insistant sur la situation actuelle du marché de l'argent et la hausse des taux d'intérêt créanciers et débiteurs. Vu l'instabilité de la situation monétaire, il s'agit de faire preuve de prudence dans une institution aux moyens limités et totalement vouée au bien des gens de la cité. Il remercia ses collègues du comité ainsi que tous les sociétaires pour la confiance qu'ils témoignent à la Caisse Raiffeisen.

A son tour, M. Henri Boillat, le dévoué gérant, présenta un rapport favorable sur la marche des affaires au cours de l'exercice. C'est ainsi notamment que l'effectif des membres a progressé, pour s'élever à 176 et que la somme du bilan a crû à 6,6 millions de francs. Au passif, les plus fortes positions, de 3,9 millions et de 1,2 million de francs, reviennent aux postes « Epargne » et « Obligations », qui trouvent leur contrepartie dans les prêts hypothécaires et les avances aux collectivités de droit public. Les réserves, convenablement dotées d'une somme de 16 200 francs s'élèvent actuellement à 213 900 francs. Enfin, le chiffre d'affaires de 20,9 millions de francs, témoigne d'une vive activité.

Les Caisses Raiffeisen s'efforcent depuis toujours de maintenir le principe : « L'argent du village au village », où il peut rendre d'éminents services à l'économie locale. En outre, telles qu'elles sont constituées, elles ont à cœur d'offrir à leur clientèle non seulement des taux d'intérêt avantageux, mais également la sécurité des capitaux déposés.

Buix

L'assemblée annuelle s'est tenue samedi soir, 15 mars, à la salle communale, sous la présidence de M. Joseph Meusy. Après le rapport du comité de direction, le caissier, M. François Prongué, présenta les comptes financiers de l'exercice 1974. Voici quelques chiffres :

Nombre de sociétaires : 161. Somme du bilan : 3 691 610 francs. Prêts hypothécaires : 2 469 900 francs. Roulement : 7 490 326 francs. Prêts et crédits aux collectivités de droit public : 630 865 francs. Obligations de caisse : 385 500 francs. Bénéfice net : 12 624 francs.

Les comités de direction et de surveillance sont reconduits pour une nouvelle période. Deux sociétaires reçoivent le cadeau traditionnel pour 25 ans de présence.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, chacun est invité au restaurant de l'Helvétia, afin d'y prendre le verre de l'amitié arrosant le casse-croûte traditionnel.

M. Froidevaux

Charmoille

La 28e assemblée générale s'est tenue le samedi soir 22 mars à l'Hôtel de la Double Aigle, en présence d'une quarantaine de sociétaires.

Après les souhaits de bienvenue, le président, M. Victor Nagel, donne connaissance de quelques excuses. Il déplore le décès de deux membres, M. Alcide Odiet et M. Emile Stoquet. Par contre, 10 nouveaux coopérateurs sont venus grossir les rangs, soit 6 de plus que l'année dernière.

Puis, le gérant à son tour commente les comptes qui sont en progression, ce qui est un signe de la confiance témoignée par notre population.

Le rapport du conseil de surveillance présenté par M. Alfred Fleury conclut à la bonne marche de la Caisse. Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée aux organes dirigeants. Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, chacun savoure une succulente assiette garnie très bien servie par la famille Mercier.

Courrendlin

Près de 280 membres et invités ont participé à l'assemblée générale ordinaire de notre Caisse Raiffeisen. Conduites de main de maître par M. Germain Steulet, président, les délibérations se sont déroulées dans la meilleure des ambiances et la plus parfaite concordance. Après avoir rappelé la mémoire de 7 membres disparus en 1974, M. Steulet a salué les participants, dont 3 maires de nos 4 communes.

Dans son rapport d'activité, le président Steulet relata le travail accompli et les nombreuses séances tenues par les comités de direction et surveillance et s'appliqua à donner une image de la situation économique du moment.

En remplacement du gérant, c'est M. Marcel Guélat qui présente le rapport en chiffres :

	fr.
Bilan à fin 1974	11 715 000.—
Mouvement d'affaires	36 111 000.—
Prêts hypothécaires	8 114 727.—
Epargne	8 820 301.—
Obligations	1 238 000.—
Réserves	364 000.—

Ce rapport, très suggestif, fut fort applaudi.

Le conseil de surveillance, par la voix de Mme Lucienne Joliat, présidente, renseigna sur son activité et sur la parfaite conformité des comptes et du bilan. Puis, l'assemblée désigna M. l'abbé Marcel Christe pour succéder au comité de surveillance à M. le doyen Buchwalder qui a quitté la localité.

Dans le chapitre des communications, le gérant annonça que l'an prochain notre Caisse Raiffeisen fêterait son demi-siècle d'existence et déjà maintenant des dispositions sont prises pour que ce jubilé soit fêté comme il se doit.

L'assemblée se termina par le repas traditionnel agrémenté des productions du juvénile orchestre Chételat, de l'accordéoniste Eschmann et de très bonnes histoires, qui déridèrent les plus moroses.

Courroux-Courcelon

Les sociétaires se sont réunis samedi 22 mars au Café Fédéral sous la présidence de M. Pierre Chariatte. Retraçant l'activité de ce 46e exercice, M. Chariatte mit en relief la situation actuelle qui requiert de la part du comité de direction une vigilance accrue. Il releva par ailleurs les dangers de la hausse des taux sur le marché des emprunts. En conclusion, M. Chariatte remercia vivement ses collaborateurs.

Dans son rapport très objectif, M. Girard, gérant, passa en revue les problèmes de l'heure. Malgré les difficultés inhérentes à la situation actuelle, dit M. Girard, l'augmentation de l'épargne atteint 270 000 francs. Avec le nombre croissant des sociétaires — 163 membres — le roulement est passé à 9 812 786 francs.

Nous trouvons à l'actif du bilan de 4 060 307 francs l'importante somme des prêts hypothécaires de 2 724 720 francs, ainsi que, au passif, l'épargne qui a atteint le montant de 2 995 681 francs. En conclusion, M. Girard se dit très confiant en l'avenir, malgré les inquiétudes des temps présents. Quant à M. Luc Fleury, président du conseil de surveillance, il manifesta sa satisfaction face à la bonne marche de la caisse. Dans le contexte des difficultés conjoncturelles, M. Fleury dit que l'ordre du pays doit être maintenant le souci de chacun. Sur sa recommandation, les comptes furent acceptés dans leur teneur.

Au terme de cette partie administrative, M. le député Fleury et M. le maire Borel prirent successivement la parole dans le but de rechercher en commun le soutien à la Caisse locale, tout en évoquant les aléas économiques et sociaux de notre époque.

La suite de cette soirée annuelle fut marquée par un excellent souper dont la famille Joray est à féliciter.

Mervelier

49e assemblée générale du 22 mars 1975

Présidée par M. François Fleury, cette assemblée était fréquentée par une trentaine de membres.

Il est toujours très intéressant de prendre connaissance, par un exposé de premier ordre, de la situation actuelle de notre Caisse, de son activité, de ses désirs, tout cela commenté par la personne compétente qu'est notre président très au courant des problèmes de notre temps.

La présentation des comptes était du ressort du gérant M. Joseph Marquis. Le responsable de la Caisse nous démontre que les principes Raiffeisen sont bien appliqués dans notre village.

Une institution qui compte à fin 1974 77 membres, invite les jeunes et tous ceux que cela intéresse à adhérer à notre coopérative d'épargne et de crédit. Quelques dé-

tails sont donnés sur les taux appliqués et le gérant termine son exposé en remerciant toute la population pour la confiance qu'elle ne cesse de témoigner à notre Caisse locale, ce qui facilite énormément la conduite des affaires.

Le président du comité de surveillance, M. Léon Marquis, étant absent de la localité, il appartient au vice-président M. Clément Kottelat, de donner connaissance du rapport de l'organe de contrôle et de son activité pendant l'exercice écoulé. La bonne tenue de la caisse, la parfaite entente entre les deux comités de direction et surveillance, facilitent la tâche de ce conseil. Dans un vote unanime et pour donner décharge aux responsables, l'assemblée accepte les comptes tels qu'ils sont présentés.

Le chapitre des divers n'était pas utilisé, M. François Fleury donne un aperçu sur ce que sera le jubilé de 1976... 50e anniversaire de la Caisse de Mervelier. C'est dans le courant de l'été 1976 que sera célébré cet anniversaire.

En conclusion, il est très agréable de savoir que la Caisse Raiffeisen est bien au service de ses sociétaires et de la population tout entière, par la mise en pratique de la devise : « L'argent du village au village ».

A 22 heures, le président invite les membres présents à fraterniser autour du verre de l'amitié et lève cette belle assemblée.

Un membre

Prêles

Dans la grande salle de l'Hôtel de l'Ours, le vendredi 7 mars, les sociétaires au nombre de 54 ont tenu leur assemblée générale sous la présidence de M. Gilbert Giauque, qui présenta le rapport du comité de direction. Par un exposé fort complet, il retraça l'année 1974 qui fut marquée par la manifestation de son 20e anniversaire. En parlant de l'année qui s'ouvre, il ne cacha nullement les difficultés futures en évoquant la récession, la valeur de notre franc suisse, les licenciements et les réductions d'horaire.

Le gérant, M. Melvin Gauchat, illustra encore les comptes remis en y tirant les chiffres suivants : Roulement 8,2 mio, Chiffre du Bilan 2,8 mio, Epargne 2 mio, Prêts hypothécaires 1,7 mio. Les frais généraux ont fortement progressé : commémoration du 20e anniversaire soit 4000 francs, 2000 francs aux transitoires, 300 francs concours pour la jeunesse, 1000 francs nouveaux statuts; ces frais sont extraordinaires et ont grevé l'exercice en cours.

Le couronnement est bien le bénéfice de 11 000 francs qui permet, après 20 ans, à la réserve de frôler les 100 000 francs. En confirmation de ces chiffres marquant cette évolution, l'effectif des membres a progressé de 11 unités pour s'élever à 77, prouvant la confiance mise dans l'établissement financier de ce village.

Le gérant termina par un réquisitoire sur le rôle de l'épargne dans le budget familial, démontrant la fragilité d'une famille, dans les temps actuels, sans cet apport absolument nécessaire pour couvrir des charges supplémentaires soudaines, sans abandonner un idéal fixé au premier round.

Le conseil de surveillance, par M. Fritz Schmutz, demanda décharge à l'assemblée de l'administration 1974 et le paiement de 6 % aux parts sociales.

Dès 21 h. 30, un copieux souper fut offert par la Banque locale à ses membres, prouvant par là un avantage de plus dans la famille Raiffeisen, l'apport gastronomique.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que chacun emporta un excellent souvenir de cette 20e assemblée générale.

M. G.

Saint-Brais

Vendredi soir, 14 mars, 78 membres ont pris part à l'assemblée générale annuelle. Les débats ont été menés avec célérité par M. Raymond Chenal, président du Comité de direction. Dans son rapport présidentiel, il fait un bref tour d'horizon économique et se réjouit de la marche ascendante de notre caisse.

M. Joseph Mahon, gérant, présente et commente les comptes. Nous en extrayons les postes principaux. L'effectif est de 122 membres : augmentation 3 unités. Bilan : 3 522 773 francs. Prêts hypothécaires : 2 266 114 francs, augmentation : 10 481 francs. Prêts aux collectivités de droit public : 245 663 francs. Epargne : fr. 2 919 064.75, aug. 154 449 francs. Obligations : 327 580 francs augmentation 43 500 francs. Mouvement général 5 085 379 francs. Bénéfice net fr. 9 476.35, versé aux réserves qui atteignent le montant de fr. 116 480.80.

M. le curé Walzer, président du conseil de surveillance, après avoir défini le rôle de notre Caisse Raiffeisen, se plaît à proposer à l'assemblée l'acceptation des comptes. En terminant son rapport, il remercie le dévoué gérant, son épouse ainsi que les membres des deux comités.

En guise de conclusion, le président Raymond Chenal, invite les membres à toucher l'intérêt de la part sociale, et donne rendez-vous à la Croix Fédérale au Chésal, où se poursuivra la séance avec le verre de l'amitié et une généreuse collation préparée par la famille Queloz.

Neuchâtel

Bevaix

La 34e assemblée annuelle s'est tenue vendredi soir 14 mars 1975 à la grande salle de l'Hôtel du Cygne. Présidée par M. J.-C. Ribaux, elle a réuni une septantaine de membres. Une minute de silence fut observée à la mémoire de MM. Alfred Gygi, Louis Pernet, Georges Calame et Alfred Ribaux.

Dans son rapport, le président souligna les bons résultats de l'exercice écoulé et ce, malgré l'évolution économique, le resserrement de la marge de gain et les restrictions de crédit. Il termina en remerciant les gérants et les coopérateurs.

M. Eric Tinembart, gérant, cita quelques chiffres concernant la caisse : Bénéfice net de fr. 4 109.20, Roulement fr. 5 974 154.10, en augmentation de 2 701 365 francs sur l'exercice précédent, un bilan s'élevant à fr. 1 861 103.75. Neuf nouveaux membres portent l'effectif à 116 sociétaires.

M. Jean Borioli, père, président du conseil de surveillance, releva l'exactitude de l'encaisse, la bonne tenue des livres, les transactions basées sur de solides garanties, l'appui de la Banque centrale. Il invita les membres à accepter les comptes, à fixer un intérêt de 5 % aux parts sociales et à donner décharge au gérant avec remerciements, ce qui fut fait à l'unanimité.

Par suite de démission du président du conseil de surveillance, pour raison de santé, il est proposé à l'assemblée M. Jean Borioli, fils, qui fut élu à l'unanimité.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales on passa à la partie récréative. Ceux qui aiment les voyages... à l'œil ont fait un beau tour aux Etats-Unis et au Canada en assistant à la projection d'un film présenté par M. Gustave Despland de Bevaix.

L'assemblée se termina par une collation.

Valais

Isérables

L'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen s'est tenue le vendredi soir, 14 mars 1975 à la grande salle du Café de L'Avenir.

Fondée en 1910, elle compte 222 membres avec une augmentation de 7 sociétaires en l'exercice écoulé.

Les comptes de 1974 bouclent encore favorablement :

	1973	*1974*
Bilan	7 216 251.40	8 028 318.60
Chiffre d'affaires	12 949 750.95	10 430 189.15
Nombre d'opérations	1621	1883
Bénéfice	32 558.50	29 091.30
Fonds de réserve	285 959.35	315 050.65

M. Théo Crettenand, président du comité de direction, fut chaleureusement remercié pour ses 25 ans passés au service de la Caisse locale. Le jubilaire reçut en hommage pour son dévouement une channe dédicacée de la part de la Caisse et le traditionnel plat d'étain de l'Union suisse.

La partie administrative fut suivie d'une magistrale conférence sur la crise actuelle de M. le conseiller d'Etat Guy Genoud. Il nous renseigna sur les causes directes, éloignées et profondes de la récession et de ses incidences sur la vie économique du canton : causerie de toute actualité, instructive, captivante et religieusement écoutée par une assemblée qui ne ménagea pas ses applaudissements.

M. F.